



**USAID**  
DU PEUPLE AMERICAIN

**CEPPS**

Strengthening  
Democracy  
through Partnership

# ÉVALUATION DES PRÉPARATIFS ÉLECTORAUX EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

28 février - 9 mars 2018



## **LE 8 MAI 2018**

Ce rapport est rendu possible grâce au généreux soutien du peuple américain par l'intermédiaire de l'Agence américaine pour le développement international (USAID). Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de(s) (l')auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de USAID ou du gouvernement des États-Unis d'Amérique. Le rapport a été préparé par le Consortium pour les élections et le renforcement des processus politiques (CEPPS).

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des acronymes	3
I. Résumé	4
II. Objectifs de la mission et méthodologie	8
III. Conclusions et analyse	11
Défis opérationnels pour les élections	11
Inscription sur les listes électorales	11
Vote sur liste complémentaire le jour du scrutin	17
Gestion des résultats	18
Résolution des conflits électoraux (EDR)	19
Assistance opérationnelle/technique demandée par la CENI	21
Préoccupations et défis du cadre politique, sécuritaire, et juridique	21
Préoccupations politiques relatives au processus électoral	21
Violence électorale et violations des droits de l'Homme	27
Préoccupations relatives à la participation	29
Cadre juridique des élections	29
Préoccupations de la société civile	32
Éducation civique et électorale	32
Observation citoyenne	33
Les médias	35
Le rôle du système des Nations Unies	37
IV. Recommandations / interventions potentielles	38

## LISTE DES ACRONYMES

ABA RoLI	<i>American Bar Association Rule of Law Initiative</i> (Initiative de l'American Bar Association sur l'état de droit)
AETA	Agir pour des élections transparentes et apaisées
AFDC	Alliance des forces démocratiques du Congo
AFIS	<i>Automated Fingerprint Identification System</i> (Système automatisé d'identification des empreintes digitales)
BVR	<i>Biometric Voter Registration</i> (Enregistrement biométrique des électeurs)
CAFCO	Cadre permanent de concertation de la femme congolaise
CEJP	Commission épiscopale justice et paix
CENCO	Commission épiscopale nationale du Congo
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CEPI	Commission électorale provinciale indépendante
CEPPS	<i>Consortium for Elections and Political Process Strengthening</i> (Le consortium pour les élections et le renforcement des processus politiques)
CLC	Comite laïc de coordination
CNDP	Congrès national pour la défense du peuple
CNFE	Commission nationale des femmes entrepreneurs du Congo
CNSA	Conseil national de suivi de l'Accord du 31 décembre 2017
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
OSC	Organisation de la société civile
EPT	Espoir pour tous
FENAPHACO	Fédération nationale des associations des personnes handicapées du Congo
IFES	<i>The International Foundation for Electoral Systems</i> (La Fondation internationale pour les systèmes électoraux)
IRI	<i>International Republican Institute</i> (L'Institut républicain international)
JED	Journalistes en danger
LE	Ligue des électeurs
MLC	Mouvement pour la libération du Congo
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation du Congo
NDI	<i>National Democratic Institute</i> (L'Institut national démocratique pour les affaires internationales)
NSCC	Nouvelle société civile congolaise
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
PACEC	Projet d'appui au cycle électoral congolais du PNUD
PALU	Parti lumumbiste unifié
PEDUC	Programme d'éducation civique de l'université d'Uélé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPRD	Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie
PROCEC	Projet de renforcement de l'observation citoyenne des élections au Congo
PWD	Personnes en situation de handicap
RAJOC	Réseau des associations congolaises des jeunes
REGE	Réseau gouvernance, élections et citoyenneté
REGED	Réseau gouvernance économique et démocratique
RENOSEC	Réseau national pour l'observation et la surveillance des élections au Congo
ROC	Réseau d'observation des confessions religieuses
SADC	Communauté de développement sud-africaine
SYMOCEL	Synergie des missions d'observation citoyenne des élections
UDPS	Union pour la démocratie et le progrès social
UNC	Union pour la nation congolaise
UNCT	Équipe de pays des Nations Unies
UNJHRO	Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme
VIADH	Action internationale de développement pour la défense des droits humains

## I. RÉSUMÉ

En mars 2018, le Consortium pour les élections et le renforcement des processus politiques (CEPPS) a évalué l'état des préparatifs électoraux en République démocratique du Congo (RDC) avant les élections présidentielle, législatives et provinciales prévues pour le 23 décembre 2018. Le but de l'évaluation était de suggérer des interventions potentielles que le gouvernement des États-Unis d'Amérique (USG) et d'autres acteurs internationaux pourraient soutenir pour atteindre les points de référence clés pour des préparatifs électoraux crédibles. CEPPS a examiné les préparatifs d'inscription sur les listes électorales et les préparatifs électoraux en général du point de vue de plusieurs parties prenantes, du cadre juridique et procédural, des considérations politiques et sécuritaires, et de l'inclusion des groupes marginalisés, notamment les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap. Cette évaluation identifie les opportunités et vulnérabilités à considérer spécifiquement par les parties prenantes à la lumière de ces résultats, et présente une série de mesures qui peuvent être prises (ou sont déjà en cours) pour saisir les opportunités pour réduire la brèche dans la crédibilité qui découle des précédentes élections en RDC, ainsi que des crises politiques, socio-économiques et sécuritaires touchant le pays.

Lorsque le mandat du président Joseph Kabila a expiré en novembre 2016, le gouvernement a déclaré qu'aucun transfert de pouvoir ne pourrait être organisé parce que les élections étaient bloquées pour des raisons techniques et financières. La Constitution prévoyait que des élections présidentielle et législatives soient organisées avant le 27 novembre 2016, mais n'ont pu l'être en raison de la saisine par la CENI de la Cour constitutionnelle aux fins d'obtention de l'autorisation de reporter les élections afin de constituer un nouveau registre électoral. Signé le 31 décembre 2016, l'Accord de la Saint-Sylvestre a défini une feuille de route du partage du pouvoir pour la période de transition jusqu'à la tenue des élections au plus tard le 31 décembre 2017. L'Accord contraint le président Kabila à renoncer à un troisième mandat, interdit les amendements constitutionnels pendant la période de transition, et prévoit certaines mesures destinées à apaiser les tensions politiques, notamment la libération des prisonniers politiques et la nomination d'un membre de l'opposition au poste de Premier ministre. Cependant, la plupart des dispositions de l'Accord, destiné à apaiser les tensions politiques, n'ont pas été respectées. Le Président a nommé deux premiers ministres, tous deux rejetés par une grande partie de l'opposition. Pendant ce temps, la CENI a publié un calendrier électoral en novembre 2017, fixant la date des élections au 23 décembre 2018, soit près d'un an après la date limite fixée par l'Accord. Bien qu'il ne soit pas encore clair si le président Kabila se présentera pour briguer un troisième mandat, au moins deux blocs de l'opposition ("Ensemble" dirigé par M. Moïse Katumbi et une coalition de l'UDPS, de l'UNC et du MLC) se sont formés, acceptant chacun de leur côté de soutenir un candidat présidentiel unique. Une élection serrée ne peut pas être exclue.

Réussir à donner confiance dans les listes électorales est une première étape nécessaire à la tenue d'élections crédibles en RDC. En 2016 et 2017, le gouvernement congolais a financé un exercice d'inscription sur les listes électorales à hauteur de 400 millions de dollars, qui a recueilli 46 millions d'entrées provenant de 17 784 sites d'inscription. Les centres d'inscription de la CENI se sont engagés à afficher les listes des inscriptions quotidiennes, ce qui a permis aux citoyens, aux partis politiques, et aux observateurs de la société civile de déposer des réclamations et des objections dans les sept jours suivant les inscriptions en question. Selon les informations de la CENI, le processus d'affichage a conduit à l'invalidation de 1,2% des inscriptions et permis de signaler plus de 2 millions de doublons potentiels. De plus, la CENI a identifié plusieurs centaines de milliers d'inscriptions de mineurs présumés. L'opération en cours pourrait ainsi être l'opération de nettoyage la plus importante des listes électorales de la RDC à ce jour.

L'examen du processus d'inscription sur les listes électorales par CEPPS a abouti à deux conclusions générales. La première est que la liste électorale finale pourrait à terme être considérée comme crédible si la CENI permet une vérification et un examen indépendants. Les méthodes et outils adoptés par la CENI pour l'exercice d'inscription sur les listes électorales ont abouti à la plus

importante liste de l'histoire électorale du pays, et le processus de présélection interne semble également avoir enregistré un nombre record de doublons potentiels et de mineurs inscrits. Un processus d'affichage et de traitement des réclamations très accessible et réactif devra veiller à ce que tous les inscrits légitimes soient présents sur les listes et à minimiser le nombre de fausses inscriptions. Il est peu probable que les plans actuels pour ce processus satisfassent à cette exigence, car la CENI a uniquement prévu d'afficher la liste nettoyée aux niveaux centralisés, et n'acceptera pas les demandes de suppression des électeurs.<sup>1</sup>

La seconde conclusion est qu'il demeure un vaste scepticisme quant à la volonté du gouvernement de soutenir de façon adéquate les préparatifs électoraux et de garantir l'intégrité structurelle et procédurale des élections. Des entrevues avec des représentants d'institutions gouvernementales, de la société civile, de partis politiques, et d'autres parties prenantes clés ont révélé que des questions non résolues d'ordre juridique, constitutionnel, et relatives au respect de l'Accord de la Saint-Sylvestre constituent des obstacles à la participation efficace des principaux acteurs. Les interlocuteurs de l'équipe ont soulevé de sérieuses questions en matière de sécurité et de droits de l'Homme qui, à défaut d'être traitées de manière adéquate, pourraient conduire à un boycott des partis ou à un faible taux de participation électorale. Une participation limitée et de nombreux cas d'intimidation et de violence entacheraient le caractère crédibles des élections.<sup>2</sup> En outre, les irrégularités procédurales, qu'elles soient délibérées ou accidentelles, seront amplifiées en cas de taux de participation très bas et fausseront davantage le résultat et la crédibilité des élections.

Alors que la mission CEPPS a constaté que de nombreuses parties prenantes semblent travailler de bonne foi en vue des élections de décembre 2018, de sérieuses inquiétudes subsistent quant au fait que de telles élections aient lieu ou qu'elles soient crédibles. Les tensions politiques continuent de s'accroître et de **nombreux points potentiellement sensibles** comprennent :

- L'annonce des partis politiques et des coalitions acceptés;
- L'annonce des listes de candidats acceptées pour les partis politiques;
- La publication provisoire et définitive des listes électorales et les vérifications ultérieures;
- La décision finale concernant l'utilisation de machines de vote électronique (et leur achat, programmation, analyse et distribution nationale ultérieures);
- Les échéances manquées dans le calendrier électoral;
- La répression systématique des manifestations pacifiques;
- Toute indication du Président Kabila selon laquelle il pourrait briguer un troisième mandat;
- Toute suppression des droits des candidats/des partis à faire campagne durant la période de la campagne.

---

<sup>1</sup> En 2006 et en 2011, les omissions du registre n'ont pas été corrigées et la CENI a répondu en permettant à des millions d'électeurs de voter sur des listes complémentaires ad hoc. Cela a permis aux électeurs légitimes mais ayant été omis des listes électorales de voter, mais aussi donné la possibilité de voter à beaucoup de personnes qui avaient été retirées des listes parce qu'elles étaient inscrites plusieurs fois ou pour d'autres raisons.

<sup>2</sup> Une enquête récente de Congo Research Poll a révélé que 95% des Congolais envisagent de voter, mais cela pourrait changer s'ils ne sont pas suffisamment convaincus du fait que leurs votes soient pris en compte ou que leur sécurité soit garantie. <http://congoresearchgroup.org/new-bercicrg-poll-congolese-lack-faith-in-electoral-process-critical-of-government/>

De nombreuses parties prenantes ont exprimé de sérieuses inquiétudes quant à un nouveau report des élections. Certains partis politiques ont évoqué leur intention de boycotter le processus s'ils ne sont pas satisfaits de la liste finale des partis publiée par le ministère de l'Intérieur et Sécurité, si les efforts visant à désamorcer les tensions politiques échouent, ou si des machines à voter sont utilisées. Les raisons potentielles les plus citées pour un **report des élections** passé décembre 2018 comprennent:

- **Les décisions de procédure de vote** : Si les machines de vote électronique sont utilisées à l'échelle nationale, certains membres des partis ont exprimé des doutes sur le fait que les plus de 100.000 machines et systèmes de vote soient prêts à temps, et se sont opposés à leur utilisation. Cependant, s'il est décidé que les machines à voter ne seront pas utilisées, il existe aussi des risques de retard, car la CENI devra concevoir, acquérir, et transporter des bulletins de vote papier - des préparations qui n'ont pas encore commencé à la date de rédaction du présent rapport.
- **Sécurité** : La poursuite ou l'augmentation des violences pourrait également empêcher les élections d'avoir lieu dans certains endroits. Le gouvernement pouvant utiliser des exemples de troubles civils et/ou de déplacements des populations comme raison pour repousser la date des élections, comme cela a été le cas lors de l'exercice d'inscription sur les listes électorales. Les violences récentes qui se sont produites en Ituri, ainsi que les troubles actuels dans les provinces du Grand Kasai, du Tanganyika, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, et de l'ex-Équateur témoignent de l'instabilité et de la volatilité de la situation.
- **Flux de ressources** : À ce jour, les préparatifs des élections ont été largement financés par les caisses de l'État congolais. Considérant l'affirmation publique de l'administration Kabila selon laquelle elle n'acceptera pas de financement externe,<sup>3</sup> le montant, la disponibilité, et le décaissement des fonds en temps voulu auront une incidence directe sur les préparatifs ultérieurs et sur toutes les échéances d'approvisionnement, de recrutement, de formation, et d'opérations connexes.
- **Manque de volonté politique** : Les partis politiques de l'opposition et la société civile sont extrêmement méfiants envers le gouvernement de la RDC. De nombreux membres des partis de l'opposition et de la société civile soulignent le nombre d'échéances électorales qui ont été manquées au fil des années, ainsi que l'échec de la mise en œuvre de l'Accord de décembre 2016, et craignent que l'un des points ci-dessus puisse servir de prétexte pour retarder davantage les élections au-delà de décembre 2018.

Sur la base de son analyse et de ses conclusions, CEPPS a évalué une série d'interventions et de politiques susceptibles de renforcer le processus électoral de la RDC. Les interventions résumées ci-dessous sont détaillées dans la section VI du présent rapport avec les acteurs recommandés, des activités indicatives, et les facteurs d'impact/de risque associés. Ces priorités sont classées en fonction de l'évaluation par CEPPS de la faisabilité à court terme, de l'urgence, et du potentiel d'impact positif sur le processus électoral. Les interventions classées dans la catégorie faible peuvent ne pas donner de résultats dans les délais impartis ou présenter des risques pour une mise en œuvre réussie ; ou bien, elles peuvent exiger un investissement précoce mais moins important et assurer des résultats plus tardifs. À mesure que les élections se rapprochent et que les circonstances changent, certaines des priorités de la catégorie faible pourraient devenir plus réalisables et urgentes.

---

<sup>3</sup> Reuters. « Le Congo dit qu'il ne veut pas d'aide étrangère pour financer les élections », Thomson Reuters News Foundation, le 26 mars 2018. Consulté le 28 mars 2018 <http://news.trust.org/item/20180326142159-y6zti/>

POUR TOUTES LES PARTIES PRENANTES	
Priorité élevée	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Favoriser le dialogue entre les participants, les parties prenantes, et les organismes d'administration des élections, soit par l'intermédiaire des <i>Cadres de Concertation</i> de la CENI, soit au moyen de fora de discussion séparés</li> </ul>
Priorité moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mener des campagnes d'éducation civique et électorale, y compris des activités concernant le processus d'affichage des listes (CENI, OSC et partis politiques)</li> <li>● Intégrer l'inclusion des populations marginalisées dans toutes les interventions</li> </ul>
Priorité faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Instaurer un système d'alerte précoce des conflits (CENI, partis politiques, et OSC en collaboration avec le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité)</li> </ul>

PARTIS POLITIQUES	
Priorité élevée	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Aider les membres des partis politiques à comprendre la loi électorale, examiner les résultats des audits crédibles des listes électorales, et mener d'autres activités inter-partis, notamment au niveau provincial, afin de les préparer aux élections et favoriser les interactions entre les partis.</li> <li>● Organiser des débats entre candidats ou entre partis (avec les médias et la société civile)</li> <li>● Soutenir l'observation des bureaux de votes par les partis politiques</li> </ul>
Priorité moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fournir aux partis intéressés une formation en gestion de coalition</li> </ul>
Priorité faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Veiller à ce que le code de conduite consensuel soit partagé et appliqué (avec la société civile)</li> </ul>

SOCIÉTÉ CIVILE	
Priorité élevée	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Encourager la participation pacifique au processus électoral</li> <li>● Sensibiliser les parties prenantes à plusieurs niveaux, y compris les forces de sécurité locales et les médias, quant à leur rôle dans le processus électoral</li> <li>● Faciliter l'observation nationale et internationale du processus électoral</li> </ul>
Priorité moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Faciliter la surveillance du processus d'affichage des listes par les observateurs civils</li> </ul>
Priorité faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Faciliter le renforcement des capacités pour le <i>Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC)</i></li> <li>● Soutenir la surveillance indépendante des médias</li> </ul>

CENI	
Priorité élevée	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fournir un accès à des SMS gratuits/des contrôles en ligne permettant aux électeurs de vérifier plus facilement leur inscription sur les listes électorales</li> <li>● Soutenir la CENI au moyen d'une assistance technique afin de développer et appliquer des garanties pour les votes complémentaires</li> <li>● Faciliter l'accréditation des observateurs internationaux et civils et des observateurs des partis</li> </ul>
Priorité moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fournir une assistance technique à la CENI pour assurer la transmission des résultats sensibles des élections et du matériel</li> <li>● Soutenir les tribunaux dans le règlement des litiges grâce à un système de gestion des preuves qui se synchronise en temps réel avec le suivi de la gestion des résultats de la CENI et qui permet la consignation par code-barres des documents de résultats reçus</li> </ul>
Priorité faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Assurer le renforcement des capacités du personnel et des formateurs de la CENI</li> </ul>

Il existe des domaines dans lesquels les interventions programmatiques des agents de mise en œuvre internationaux (CEPPS ou autres acteurs) auraient un impact limité, car leur réalisation est principalement liée à la volonté politique. Pour promouvoir des élections crédibles, CEPPS recommande au gouvernement des États-Unis d'Amérique et aux autres partenaires du développement d'exercer une pression diplomatique sur toutes les parties prenantes en vue de:

- Maintenir le calendrier électoral,
- Rendre les listes électorales accessibles dans un format lisible par machine,
- Autoriser les suppressions des listes électorales par le biais de réclamations et d'objections,
- Insister pour que le leadership du parti soit reconnu, et
- Permettre aux candidats de tous les partis de faire campagne librement dans le pays.

La section II du présent rapport d'évaluation passe en revue les termes de référence, la méthodologie, et la présentation des points de référence de la mission CEPPS. La section III offre une vue d'ensemble sur les questions clés et est combinée à une brève sous-section relative au contexte politique ouvrant la voie à une analyse plus approfondie. La section IV développe une vue d'ensemble en explorant le processus d'inscription sur les listes électorales et les expériences des parties prenantes, en se basant sur une analyse des performances et des intentions actuelles. Cette section soulève la question de l'intégrité et des vulnérabilités potentielles qui pourraient affecter la crédibilité des élections. La section V décrit les recommandations et des activités indicatives, ainsi que les acteurs potentiels.

## **II. OBJECTIFS DE LA MISSION ET MÉTHODOLOGIE**

L'évaluation des élections CEPPS RDC 2018 a été menée dans le but d'identifier des interventions potentielles pour améliorer la transparence, la crédibilité, et le caractère inclusif de l'inscription sur les listes électorales ainsi que d'autres composantes du processus électoral en RDC.

Trois analystes internationaux indépendants dotés d'une expérience régionale dans les domaines de l'administration des élections, de la résolution des litiges électoraux, de l'engagement de la société civile, et du renforcement des partis politiques ont mené l'évaluation et rédigé ce rapport. La méthodologie de l'équipe a compris une première étude théorique du cadre juridique de la RDC; des cycles électoraux précédents, notamment l'observation historique des élections et les rapports d'audit des listes électorales; et des documents décrivant la planification et les préparatifs électoraux actuels. Les entretiens avec les parties prenantes dans le pays ont permis à la mission de documenter les lacunes et d'identifier les vulnérabilités procédurales affectant la finalisation du registre électoral et son utilisation pendant le scrutin.

Conformément à ses conclusions, l'équipe CEPPS a élaboré des recommandations sur les activités complémentaires de soutien électoral pour renforcer la crédibilité et la transparence du processus électoral en matière de participation de la société civile, d'inclusion des populations traditionnellement marginalisées, d'administration des élections, de gestion des résultats, de résolution des litiges électoraux, de surveillance non partisane, de sécurité, d'approches nouvelles et/ou alternatives à l'engagement et au dialogue des partis politiques, d'efforts de plaidoyer liés au processus électoral, et d'éducation civique des électeurs.

En outre, CEPPS a identifié les treize points de référence suivants, qui proposent une perspective à travers laquelle on reconnaît les sections analytiques du rapport, et qui sont essentiels à la conduite d'élections crédibles en RDC :

- **Les libertés constitutionnelles et les droits de l'Homme sont protégés par l'État** : Les citoyens congolais sont autorisés à exercer leurs libertés constitutionnelles d'expression, de

réunion, de mouvement, et d'association sans crainte d'intimidation, de violence, de répression, de représailles, ou de détention illégale avant et après les élections. Le gouvernement de la RDC reconnaît les libertés conférées par les instruments internationaux régissant la conduite des élections dont il est partie. Le gouvernement reconnaît et exerce son devoir de protéger les civils contre les attaques, les expulsions forcées et/ou les intimidations par des groupes armés qui cherchent à manipuler le nombre d'électeurs et/ou leur allégeance à un parti dans une zone ou une circonscription électorale particulière.

- **Le calendrier électoral est respecté par la CENI** : Le gouvernement de la RDC facilite et fournit au moment opportun des ressources humaines, matérielles, et financières pour mener à bien tous les processus de préparation des élections énumérés dans le calendrier établi par la CENI.
- **La CENI finalise une liste électorale précise, transparente, inclusive, et crédible et la respecte le jour du scrutin** : Les listes électorales dédoublées sont publiées à temps aux fins d'examen et dans un format qui permet aux citoyens, à la société civile, et aux partis politiques d'analyser et d'utiliser les données pour les efforts d'éducation et de sensibilisation des électeurs. La CENI publie un rapport détaillant les résultats de l'examen interne et tous les efforts subséquents visant à supprimer les doublons et les inscriptions de mineurs de la liste. Les résultats de l'audit indépendant confirment que le processus d'inscription sur les listes électorales a permis aux citoyens de s'inscrire dans tout le pays, tout en empêchant la fraude systémique. La CENI publie le registre électoral dédoublé pour des vérifications par SMS et en ligne. La CENI affiche également la liste dédoublée au niveau des centres d'inscription, de sorte que les inscrits aient un accès raisonnable aux réclamations relatives aux omissions causées par la perte de données lors du transfert des kits vers le serveur. La CENI remédie aux lacunes significatives en matière d'inscription sur les listes électorales qui pourraient être identifiées par un audit citoyen, ainsi que par des procédures de réclamation.
- **La CENI rend les informations électorales fiables accessibles de manière inclusive et dans les meilleurs délais** : La CENI fournit des informations complètes, rectificatrices de façon continue à chaque étape du processus de préparation des élections, notamment les dispositions légales et réglementaires, pour tous les fonctionnaires électoraux, les électeurs, les candidats, les partis politiques, et les OSC afin qu'elles puissent être utilisées et partagées librement. La liste des bureaux de vote est publiée conformément au calendrier électoral et dans un format facilement analysable par les OSC et les partis politiques. Les médias sont libres d'élaborer des rapports indépendants sur toutes les questions liées aux élections, sans censure ni répercussion. Le gouvernement de la RDC utilise activement toutes les formes de médias publiquement accessibles dans le pays pour transmettre aux citoyens des informations logistiques liées aux élections. Le gouvernement ne limite pas l'accès à Internet et n'empêche pas les citoyens de communiquer par SMS avant, pendant, ou après des manifestations programmées.
- **L'observation indépendante se déroule grâce à la société civile et les partis politiques** : Les observateurs internationaux, des partis politiques, et civils peuvent observer toutes les étapes clés du processus, y compris l'environnement pré-électoral, le vote, et la compilation des résultats. Les observateurs adoptent des méthodologies transparentes, partagent les résultats de leurs analyses avec les parties prenantes clés, et adhèrent aux codes de conduite établis.
- **Les parties prenantes participent à un dialogue régulier sur le processus électoral** : La CENI et d'autres agences gouvernementales préparant les élections participent avec les parties prenantes, notamment les partis politiques et la société civile, à un dialogue régulier au sujet du processus électoral. Outre le fait de fournir des informations, ce dialogue permet une communication bidirectionnelle dans laquelle les parties prenantes externes peuvent fournir des informations concernant les informations qu'elles reçoivent, ou influencer les

politiques avant qu'elles ne soient définies, en particulier au sujet de questions polémiques. Les partis politiques ont également l'occasion de dialoguer entre eux pour réduire les tensions. Ces efforts de dialogue peuvent contribuer à une atmosphère électorale plus pacifique.

- **Les partis politiques légitimes sont dûment reconnus par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité** : Les critères d'éligibilité pour le scrutin sont publiés dans les meilleurs délais et offrent des chances égales aux candidats de tous les partis de se présenter. Les questions juridiques ouvertes sur le leadership des partis sont réglées dès que possible, et au plus tard le 24 juin, date à laquelle les partis peuvent commencer à déposer les listes de candidats pour les assemblées provinciales. La liste finale des partis politiques acceptés pour participer aux élections est manifestement exempte d'ingérence politique.
- **Les droits de nomination et de campagne sont protégés par l'État** : Les périodes de nomination de candidats et de campagne, y compris les dates limites, sont établies et rendues publiques conformément à la législation électorale, aux règlements, et aux codes de conduite. Les candidats de tous les partis, ainsi que les candidats indépendants, peuvent s'inscrire en tant que candidats à condition qu'ils remplissent les exigences d'éligibilité. Les dirigeants politiques en exil sont autorisés à retourner dans le pays pour faire campagne. Les candidats et les partisans doivent être autorisés à faire campagne librement, sans crainte d'intimidation, de harcèlement, de représailles, ou de détention illégale.
- **L'inclusion des femmes, des personnes en situation de handicap, et d'autres populations marginalisées est assurée grâce aux actions de l'État et des partis politiques** : L'inscription sur les listes électorales, l'accès aux urnes, les campagnes, l'accès aux bureaux de vote, et la gestion des élections sont mis en œuvre conformément aux politiques institutionnelles (établies ou modifiées) qui garantissent des possibilités équitables de participation des populations marginalisées, y compris (sans toutefois s'y limiter) les femmes, les personnes déplacées, les minorités, et les personnes en situation de handicap.
- **La logistique adéquate est assurée par la CENI** : Des matériels de vote sont achetés en quantité suffisante conformément aux lois et règlements en vigueur, et la CENI les livre à temps et sans exception aux bureaux de vote à travers le pays. Les bureaux de vote sont dotés d'un personnel adéquat, sécurisés, et accessibles aux électeurs. Ils ouvrent conformément aux horaires annoncés le jour du scrutin.
- **Des procédures transparentes et responsables de vote, de comptage, et de transmission des résultats sont suivies par la CENI, la Cour constitutionnelle, et les cours d'appel provinciales** : La CENI effectue les mises à jour nécessaires et publie les règlements, les circulaires, les manuels, et les décisions de vote, de décompte, et de transmission des résultats de manière opportune et accessible au public. Les listes complémentaires sont fermées 15 jours avant le scrutin, comme la loi le stipule. Des procédures de vote adaptées à une vaste participation sont adoptées. Les procédures sont largement diffusées et suivies, offrent des garanties raisonnables de vote secret, et favorisent un processus transparent et responsable. De solides campagnes nationales d'éducation des électeurs, notamment des campagnes ciblant les populations historiquement marginalisées, informent les électeurs potentiels sur la fonction et l'application pratique de tous les outils et méthodes le jour des élections.
- **Les litiges sont résolus par des décisions fondées sur des preuves par la Cour constitutionnelle et les cours d'appel provinciales** : Les litiges liés au processus électoral et aux résultats sont traités de manière impartiale et dans les délais prévus par la loi. La CENI fournit aux tribunaux de résolution des conflits électoraux (EDR) des ensembles complets et inviolables de documents de résultats originaux au moment où la CENI publie les résultats préliminaires, et ainsi avant que les résultats préliminaires puissent faire l'objet d'un appel. Les décisions EDR sont fondées sur des preuves examinées de manière objective et

transparente, et les réparations accordées sont proportionnelles à l'étendue des irrégularités constatées. Les irrégularités en matière de gestion des résultats sont corrigées par des recomptages, tandis que les irrégularités d'élection sont corrigées par des annulations partielles ou des répétitions, et ce seulement si l'irrégularité a pu affecter les résultats des élections. Les tribunaux EDR s'abstiennent de toute annulation disproportionnée.

- **Les résultats qui sont traçables par bureau de vote sont publiés à temps par l'État** : Les résultats des élections sont affichés sur chaque site de vote après le dépouillement le jour du scrutin, et ils sont ensuite mis en ligne, ventilés par bureau de vote. Les résultats sont déclarés dans le délai fixé par le code électoral.

### III. CONCLUSIONS ET ANALYSE

Si des élections sont organisées en RDC, ces élections pourraient marquer le premier transfert démocratique et pacifique de pouvoir dans ce pays. Pourtant, de nombreux obstacles politiques, financiers, et techniques doivent encore être surmontés. Alors que la CENI a publié le calendrier électoral tant attendu en novembre 2017, ce dernier a été accompagné d'une liste de 15 réserves ou contraintes juridiques, financières, et logistiques qui pourraient empêcher de tenir des élections à partir du 23 décembre 2018, avec les élections présidentielle, législatives, et provinciales. De nombreux acteurs politiques et de la société civile craignent que les élections ne soient pas organisées à temps ou que les processus ne soient pas crédibles ou largement acceptés, soit à cause des contraintes de la CENI, soit parce que les tensions politiques ne seront pas résolues de manière satisfaisante.

Cette section présente les principales constatations de l'analyse de CEPPS relatives aux principaux défis des préparatifs électoraux en RDC. Ils servent de base à des recommandations relatives à des interventions que USAID et d'autres acteurs internationaux pourraient soutenir. La section commence par un examen du processus d'inscription sur les listes électorales en RDC, et un examen des défis opérationnels susceptibles d'apparaître sous d'autres formes à mesure que les préparatifs électoraux se poursuivront. Il présente ensuite les principaux défis politiques, sécuritaires, et juridiques des élections, puisque ceux-ci seront les plus difficiles à surmonter. La section continue en soulignant l'importance de la société civile en tant que partenaire et observateur du processus électoral, avant de conclure par un résumé des autres interventions internationales prévues qui soutiendront les élections.

#### Défis opérationnels relatifs aux élections

##### Inscription sur les listes électorales

###### ***Histoire des inscriptions problématiques sur les listes électorales***

Le problème le plus sérieux dans les exercices d'inscriptions de 2006 et de 2011 a été une perte importante de données relatives aux électeurs. De nombreux CD-ROM envoyés des sites d'inscription à la CENI central n'ont finalement pas été inclus dans la liste finale, sans que puisse être clarifié si ces CD-ROM ont été perdus, endommagés, ou délibérément détruits. En outre, du fait de la pratique de la CENI d'afficher la liste quotidiennement telle qu'elle a été recueillie dans un « *album quotidien* », plutôt que d'afficher une version plus définitive à la fin du processus, ces pertes n'ont pas pu être détectées et corrigées pendant la période d'affichage, ce qui a entraîné le retrait de centaines de milliers d'électeurs légitimes pendant les deux cycles. Étant donné que la CENI n'a pas effectivement rétabli les inscriptions omises/perdues *avant* le jour du scrutin, elle a dû mettre en œuvre des mesures d'urgence de dernière minute pour accorder le droit d'inscription aux personnes omises. Ces mesures d'urgence ont finalement érodé non seulement la valeur et la confiance dans le coûteux registre

biométrique de la CENI, mais aussi la crédibilité de l'élection générale, comme on le verra plus loin dans la section « Liste électorale complémentaire ».

### ***Procédure d'inscription 2016/2017***

La campagne d'inscription sur les listes électorales de la CENI en 2016 et 2017 a révélé plusieurs caractéristiques communes avec les efforts précédents, comme par exemple son approche géographiquement échelonnée divisant la RDC en quatre zones d'inscription subséquentes et des procédures de déduplication consécutives plutôt que simultanées qui ont prolongé le calendrier global. La base de données nationale des électeurs semble rester segmentée le long des zones d'inscription initiales, et la déduplication a ainsi pu enregistrer les inscriptions multiples uniquement au sein de chaque région d'inscription, mais pas à l'échelle nationale. Cependant, l'amélioration des logiciels et des méthodes de communication par rapport aux inscriptions antérieures est susceptible d'aboutir à une amélioration du résultat. L'exercice d'inscription a permis de dresser une liste préliminaire de 46 millions d'inscrits provenant de 17.784 sites d'inscription, ce qui s'est traduit par la liste des électeurs la plus importante du pays à ce jour.

### ***Possibilité de sur-inscription***

Selon les résultats officiels, la CENI a recensé environ 46 millions d'électeurs. Bien que l'on puisse s'attendre à des taux d'inscription élevés parce que les nouvelles cartes d'électeur sont attrayantes, gratuites, et utilisées comme identification nationale en RDC, certains taux d'inscription déclarés préliminaires étaient extrêmes. Si l'on accepte les estimations démographiques de la CENI, les taux d'inscription dépassaient 100% de la population dans presque toutes les provinces, atteignant même 230% dans la province du Sankuru. Cependant, comme le dernier recensement de la population a été effectué en 1984, les estimations démographiques provinciales de la CENI sont fondées sur les listes électorales antérieures et sur la participation électorale, et ces chiffres sont donc vraisemblablement faux.

### ***Succès procéduraux potentiels du processus d'inscription***

L'exercice d'inscription 2017 s'est distingué positivement de ses prédécesseurs, notamment grâce à l'utilisation de technologies qui réduisent la perte de données entre les kits de terrain et la base de données, ce qui représentait le plus grand défi pour la crédibilité en 2006 et 2011 et avait entraîné l'utilisation du vote hors liste. Il apparaît également que le nouveau logiciel de correspondance de la CENI est potentiellement plus efficace pour détecter et éliminer les entrées illégitimes, en particulier celles des mineurs et des doublons. L'exercice d'épuration de 2017 pourrait en fin de compte supprimer 4 à 5 millions de doublons extrapolés (plus de 10% de la liste totale), et jusqu'à 500.000 mineurs. Au moment de la mission, la CENI avait vérifié moins de la moitié de la liste.<sup>4</sup>

### ***Lacunes procédurales du processus d'inscription***

L'exercice de 2017 a répété certaines lacunes procédurales des inscriptions de 2006 et de 2011. Plus important encore, les listes provisoires étaient affichées quotidiennement dans les centres sous forme d'un *album quotidien*, mais la CENI n'envisage pas de les afficher au niveau du centre d'inscription après la centralisation et la déduplication mais seulement au niveau de l'antenne, loin des nombreux inscrits. D'après la CENI, 540.641 électeurs ont été « invalidés » à l'échelle nationale lors de l'affichage initial de la liste (représentant 1,2% des inscriptions), mais on ignore sur quelle base et selon quelle procédure ces inscriptions ont été invalidées. Aucun observateur national ou international n'a suivi les réclamations et les litiges, il n'y a donc pas de vérification indépendante de ce chiffre. Les centres d'inscription ont inclus des détails sur les réclamations et les objections dans les fichiers

---

<sup>4</sup> Le processus de comparaison compare d'abord chaque fichier individuel (1) avec tous les autres fichiers (n). Pour vérifier à nouveau s'il a enregistré tous les doublons, il effectue ensuite une opération plus complexe, par laquelle il compare tous les fichiers (n) avec tous les autres fichiers (n). Au moment de la mission, la CENI avait vérifié moins de la moitié de la liste 1:n, et aucun des n:n.

d'inscription pertinents dans la base de données, mais la CENI n'a pas extrapolé ces ensembles de données du registre.<sup>5</sup>

Si les affichages quotidiens ont en effet suscité plus d'un demi-million d'objections, on peut imaginer combien d'objections se présenteraient si la liste complète des personnes inscrites à chaque centre d'inscription était affichée après l'exercice, plutôt que quotidiennement lors de l'inscription. Les processus sporadiques d'affichage et d'objection quotidiens doivent maintenant être corrigés avec un nettoyage centralisé par ordinateur. Mais cette approche informatique ne peut détecter les omissions de déclarants légitimes ou l'inclusion de personnes légitimes, comme les défunts, les émigrés, les condamnés, les membres de la police et des forces armées, ou les non-citoyens, notamment les plus de 500.000 réfugiés des pays voisins. Ce sont toutes les catégories d'inscrits qui ne peuvent être filtrées qu'à l'aide des connaissances de la communauté. La CENI est réticente à rouvrir et à doter ses 17.784 centres d'inscription d'une période finale d'affichage, de réclamations et de litiges, en invoquant le coût élevé en termes d'argent et de temps d'arbitrage.

### ***Électeurs inscrits manquants sur la liste ?***

En 2006 et en 2011, des omissions d'inscriptions légitimes ont été causées *non* le jour ou la semaine de l'inscription sur le terrain, mais pendant la *centralisation* des données de terrain des kits vers le serveur. Ces omissions ne peuvent donc pas être détectées quotidiennement par l'affichage de l'*album quotidien*, elles ne seront visibles que par l'affichage de la liste centralisée et dédoublée. Bien que la CENI ait assuré à la mission CEPPS que les pertes massives de données sur CD-ROM subies en 2006 et en 2011 ne se sont pas reproduites en 2017, CEPPS a été informé par des tiers que certains agents d'inscription de la CENI ne recevaient pas de paiement en temps voulu, et retenait donc des données lors de la centralisation. Aucune statistique fiable n'était disponible au moment du déploiement de la mission CEPPS pour déterminer si et dans quelle mesure des données d'inscription sur le terrain ont été détruites, perdues, abandonnées, ou retenues lors du processus de centralisation.

En 2006 et en 2011, l'omission significative de fichiers d'inscription légitimes a forcé la CENI à autoriser le vote à grande échelle par des personnes qui ne figuraient pas sur les listes électorales biométriques officielles. Les efforts déployés par les parties prenantes dans le deuxième affichage de la liste centralisée et dédoublée de la CENI pourraient affecter non seulement l'inclusivité et l'exactitude de la liste finale, mais aussi le degré de confiance du public dans la liste finale pendant le scrutin. En dépit de cet historique, la CENI prévoit actuellement d'afficher la liste seulement dans ses 171 antennes, plutôt que dans les 17.784 centres d'inscription. Cette approche n'est pas un recours efficace contre les omissions, car elle limite considérablement la capacité des personnes inscrites à inspecter la liste. De plus, cette approche ne produira pas de statistiques géographiquement représentatives sur les omissions. Les omissions ne peuvent être détectées par des tiers, mais uniquement par les déclarants omis eux-mêmes, par exemple par vérification par SMS ou en ligne, ou par un affichage accessible physiquement. Les bonnes pratiques internationales et régionales recommandent les deux types de vérification.

Si l'audit citoyen prévu (voir la section observation citoyenne ci-dessous) montre que l'exercice 2017 d'inscription sur les listes électorales a évité les pertes de données importantes subies en 2006 et en 2011, et/ou si un système est mis en place pour y répondre efficacement, aucune autre justification ne permet d'autoriser le vote total sur liste complémentaire en 2018. Il est prévu de voter sur une liste complémentaire légalement autorisée, en particulier pour les agents électoraux et les agents des

---

<sup>5</sup> Les informations pertinentes comprendraient 1) Combien de personnes ont déclaré avoir été omises et ont été incluses; 2) Combien de personnes ont demandé des corrections et combien de corrections ont été faites; 3) Combien d'objections ont été déposées contre les doublons et combien de doublons ont été supprimés; 4) Combien d'objections ont été déposées contre l'inscription de non-citoyens, et combien d'étrangers ont été supprimés; 5) Combien d'objections ont été déposées contre l'inscription de membres des forces armées et combien ont été supprimées; et 6) Combien d'objections contre l'inscription de mineurs ont été déposées et combien ont été supprimées.

partis, les observateurs et les fonctionnaires en service, ainsi que pour les candidats et leurs conjoints. La CENI a informé la mission CEPPS du fait qu'elle était prête à introduire des garanties supplémentaires pour limiter l'abus généralisé du vote par liste complémentaire, comme par exemple les candidats et leurs familles qui votaient dans de nombreux bureaux de vote.

### **Machines à voter électroniques**

En septembre 2017, la CENI a annoncé son intention d'utiliser des machines à voter électroniques provenant de Corée du Sud pour les prochaines élections. Selon les rapports de presse, environ 105.000 machines seront déployées dans 90.000 bureaux de vote pour desservir 46 millions d'électeurs.<sup>6</sup> Les machines de vote électronique seraient équipées d'un écran tactile, d'un scanner, et d'une imprimante thermique. Les électeurs insèreraient un bulletin de vote papier, sélectionneraient un candidat parmi les images affichées à l'écran et confirmeraient la sélection. La machine imprimant alors son choix sur le bulletin de vote que l'électeur placerait dans l'urne. À la fin du vote, la machine fournirait un décompte électronique de chaque élection, mais le personnel chargé du scrutin compterait également les bulletins de vote papier. Ces deux ensembles de résultats seraient comparés pour vérifier l'exactitude de chaque décompte. Les machines transmettraient électroniquement les résultats à une base de données centrale, tandis que les feuilles de résultats manuels seraient transférées physiquement. Les copies papier seraient les principaux documents juridiquement contraignants, mais les résultats électroniques pourraient être utilisés pour offrir des résultats provisoires plus rapides.

La CENI soutient que cette technologie permet de réaliser d'importantes économies en termes de coût, de temps, et de transport et qu'elle est la seule façon de respecter le calendrier électoral.<sup>7</sup> Cependant, la décision d'utiliser ces machines a été mal accueillie par de<sup>8</sup> nombreux partis politiques et membres de la société civile, craignant tous qu'elles soient utilisées pour « tricher » ou violer la confidentialité des électeurs, et affirmant que l'infrastructure est insuffisante pour les soutenir, que le processus contractuel est opaque et non prévu dans le budget de la CENI, et que la décision d'utiliser ces machines a été faite de manière précipitée.<sup>9</sup> Le Conseil de Sécurité de l'ONU a exprimé de sérieuses réserves en février 2018.<sup>10</sup> Des fonctionnaires sud-coréens ont signalé des irrégularités dans l'achat des machines et ont exhorté les responsables congolais à annuler le contrat.<sup>11</sup> Plus généralement, les praticiens de la gestion des élections soulignent un nombre important de faiblesses dans l'introduction et l'utilisation du vote électronique,<sup>12</sup> y compris un manque de transparence, des difficultés dans les résultats de l'audit, des pannes d'équipement, la nécessité d'une éducation généralisée des électeurs, les préoccupations de sécurité concernant l'intégrité du scrutin, et le secret du vote. Ces préoccupations, ainsi que les questions sur le contrôle des fournisseurs, ont récemment été reprises par les praticiens régionaux.<sup>13</sup>

---

<sup>6</sup> <http://www.jeuneafrique.com/mag/538616/politique/rdc-comment-les-machines-a-voter-des-sud-coreens-ont-seducit-corneille-nangaa/>

<sup>7</sup> CENI: *Système de vote à écran tactile: Trois défis, une réponse*. Brochure non datée

<sup>8</sup> <http://congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2018/04/Electronic-Voting-Controversy-1.pdf>

<sup>9</sup> Voir <http://www.jeuneafrique.com/534527/politique/rdc-la-tres-controversee-machine-a-voter-enfin-presentee/> et <https://www.radiookapi.net/2017/09/14/actualite/politique/rdc-les-ong-aeta-et-odep-opposes-au-vote-semi-electronique>

<sup>10</sup> <https://cd.usembassy.gov/remarks-un-security-council-open-arria-formula-meeting-drc/>

<sup>11</sup> Voir <http://www.jeuneafrique.com/549217/politique/affaire-des-machines-a-voter-en-rdc-le-chef-de-l-association-mondiale-de-gestion-des-elections-vise-par-une-enquete-en-coree-du-sud/> et <http://www.jeuneafrique.com/mag/547415/politique/rdc-coree-du-sud-seoul-dezingue-les-machines-a-voter-de-miru-systems/>

<sup>12</sup> Voir IFES, NDI, *Mise en œuvre et supervision des technologies de vote électronique et de comptage*, USAID, 2013 p22 pour une définition claire. Aussi International IDEA, *Présentation du vote électronique: Considérations essentielles*, 2011, p9

<sup>13</sup> <http://inecnews.com/inec-chairman-advocates-deployment-of-appropriate-technologies-for-credible-elections/>

La grande taille de la RDC, le manque d'infrastructures et le temps très limité qui reste avant les élections constituent de véritables défis pour l'introduction du vote électronique. Un article récent du Congo Research Group a mis en évidence un certain nombre de questions procédurales, opérationnelles, et logistiques, qui devront être résolues avant que le vote électronique ne puisse être introduit avec un minimum de confiance en RDC.<sup>14</sup> La CENI devrait prendre des mesures concrètes et visibles pour implanter une technologie largement non testée, enseigner aux électeurs comment utiliser une technologie inconnue, surmonter les problèmes d'infrastructure et améliorer la confiance déjà faible du public pour respecter les échéances électorales et empêcher un désordre au jour des élections.

### ***Inclusion des femmes et des populations marginalisées dans le processus d'inscription***

Lors de l'inscription sur les listes électorales, la CENI a ordonné à ses agents de donner la priorité à plusieurs catégories d'électeurs, y compris les femmes et les femmes enceintes, les électeurs âgés, et les personnes en situation de handicap pour augmenter leurs niveaux d'inscription.<sup>15</sup> Les agents ont également reçu l'ordre de réserver les dimanches pour l'inscription des femmes. La mission d'observation électorale de la CPM/CENCO a déclaré que la priorité a été donnée à ces catégories d'électeurs dans 88% des cas observés, mais elle et d'autres observateurs ont noté que les centres d'inscription n'ont pas respecté la file d'attente prioritaire pour les femmes enceintes, et que les dimanches réservés aux femmes n'étaient pas uniformément mis en œuvre. Selon la CENI, les femmes représentaient seulement 47,3% de la population totale enregistrée avant le nettoyage du registre. C'est une baisse importante par rapport aux cycles électoraux précédents (52,0% pour 2006 et 49,7% pour 2011). Dans les provinces touchées par des conflits, le pourcentage est plus faible, notamment au Kasai (44,3%) et à Lomami (44,8%). Les représentants de la CENI ont déclaré que ce pourcentage pourrait changer après la fin du processus de déduplication, mais plusieurs OSC ont confirmé que le niveau global de participation des femmes était inférieur à celui des hommes. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'Homme (BCNUDH) a expliqué que le taux de participation plus faible que prévu était dû à la fragilité de la sécurité dans un certain nombre de provinces<sup>16</sup> et les cas signalés de violence sexuelle et/ou la menace de violence sexuelle perpétrée par la police contre des femmes inscrites. En outre, la distance entre domicile et centres d'inscription, les mauvaises conditions routières, le manque de transport abordable, et la pratique de « *monnayage* » (payer le personnel d'inscription de la CENI ou les forces de sécurité pour avoir la priorité dans la file d'attente) a eu un impact négatif sur la participation des femmes au processus d'inscription.

Le processus de déduplication a révélé que les femmes ne représentent que des pourcentages marginaux d'inscriptions en double. En outre, le processus de déduplication actuel de la CENI détecte des pourcentages plus élevés de doublons qu'en 2011, de sorte que le processus de nettoyage en cours est susceptible de rééquilibrer la parité entre les sexes du registre des électeurs, une fois le processus de nettoyage terminé.<sup>17</sup>

Les femmes et autres populations marginalisées ont été sous-représentées en tant que personnel de la CENI, notamment en tant que personnel d'inscription, selon la JPC/CENCO, qui a observé que du personnel d'inscription féminin n'était présent que dans 26% des cas observés. SYMOCEL a signalé que dans 17% des cas observés, aucune femme ne faisait partie du personnel d'inscription, alors que

---

<sup>14</sup> Groupe de recherche du Congo, *La controverse sur le vote électronique au Congo*, Dossier d'élection du Groupe de recherche sur le Congo n° 1, avril 2018.

<sup>15</sup> Circulaire N°005/SEN/17 du 30 janvier 2017 sur les femmes, les femmes enceintes et les personnes de 3e âge et à mobilité réduite.

<sup>16</sup> Site Web Kivu Security Tracker, consulté le 28 mars 2018. <https://kivusecurity.org/map>

<sup>17</sup> La liste préliminaire publiée le 6 avril ne contenait pas de chiffres ventilés par sexe.

dans 41% des cas observés, il n'y avait qu'une femme membre du personnel d'inscription dans un centre donné.<sup>18</sup>

Les personnes handicapées sont confrontées à d'importants obstacles à la pleine participation aux processus électoraux et démocratiques en RDC. Cependant, la FENAPHACO, un réseau de plus de 530 associations (lesquelles ont déployé des observateurs électoraux dans le cadre de la plate-forme nationale AETA) a affirmé que dans les provinces où elles étaient présentes, toutes les personnes en situation de handicap qui ont essayé de le faire ont finalement pu s'inscrire et ont reçu une carte d'électeur. Cela dit, la FENAPHACO a noté que les centres d'inscription n'étaient pas toujours facile d'accès, ce qui a peut-être dissuadé les potentiels inscrits.

Selon SYMOCEL, le manque de centres d'inscription spécialisés à proximité des villages autochtones a eu un impact négatif sur leur capacité à participer à l'exercice d'inscription sur les listes électorales.<sup>19</sup> Cependant, les statistiques sur cet aspect ne sont pas encore disponibles. La population autochtone a connu diverses formes d'exclusion politique, de discrimination sociale, et de harcèlement par le gouvernement et la police. Comme indiqué par la mission d'observation électorale du Carter Center en 2011, les communautés autochtones ne se sentent pas engagées dans le processus politique. Cette situation s'est encore détériorée en 2016 et 2017 en raison du conflit entre les communautés Bantu, Luba et Twa dans la province du Tanganyika. Le conflit a conduit à des niveaux significatifs de violence qui ont déplacé plus de 340.000 personnes quelques mois avant le processus d'inscription sur les listes électorales, qui a eu lieu entre décembre 2016 et mars 2017 dans cette zone.

### ***Inscription et vote à l'étranger***

Les citoyens congolais vivant à l'étranger sont constitués de 1) la diaspora expatriée, qui a volontairement émigré; et 2) des réfugiés qui ont involontairement fui la RDC à cause de la menace de violence et de guerre civile. Le cadre juridique et le calendrier électoral de la CENI exigent l'inscription des citoyens congolais résidant à l'étranger titulaires d'un passeport en cours de validité.<sup>20</sup>

Les cycles électoraux précédents n'ont pas honoré le droit de vote à l'étranger. Les interlocuteurs ont informé la mission CEPPS du fait que la CENI pourrait demander un moratoire parlementaire sur le vote à l'étranger en raison des craintes que des expatriés politiquement militants puissent endommager les missions diplomatiques congolaises, comme cela a été le cas lors de manifestations dans plusieurs capitales européennes.<sup>21</sup> Mais lors de discussions directes, la CENI a demandé une assistance technique pour la planification et le fonctionnement du vote à l'étranger.

Le plus grand défi pour un système de vote à l'étranger efficace est que le cadre actuel de la RDC ne reconnaît qu'une petite fraction des Congolais à l'étranger. Beaucoup d'entre eux ne possèdent pas de passeport biométrique valide qui, à 195 euros (240 dollars), est le deuxième passeport le plus cher

---

<sup>18</sup> SYMOCEL, Rapport Préliminaire sur l'observation des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs dans les aires opérationnelles 3 et 4.

<sup>19</sup> RFI, « Enrôlement difficile dans la province de Tanganyika ». Consulté le 28 mars 2018 <http://www.rfi.fr/afrique/20170119-rdc-enrolement-difficile-province-tanganyika-pygmees-lubas-ceni>

<sup>20</sup> Article 109 de la loi électorale et article 10 de l'amendement de 2016 à la loi sur l'inscription sur les listes électorales

<sup>21</sup> Phlanz, Mike. « Les élections en RDC manquent de crédibilité ». The Telegraph, 11 décembre 2011. Consulté le 28 mars 2018 <https://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/africaandindianocean/democraticrepublicofcongo/8949048/Democratic-Republic-of-Congo-elections-lack-credibility.html>

d'Afrique; la validité de tout passeport délivré avant 2015 a expiré.<sup>22</sup> La plupart des réfugiés congolais vivant dans les pays voisins ne possèdent donc pas de passeport valide.<sup>23</sup>

Les restrictions d'identification privent ainsi de leur droit la plupart des citoyens congolais actuellement hors du pays. L'OCDE estime la diaspora congolaise résidant dans les États membres de l'OCDE à 254.000, les plus fortes concentrations étant enregistrées en France, au Royaume-Uni, au Canada, aux États-Unis, en Belgique, en Italie, et aux Pays-Bas.<sup>24</sup> En comparaison, les Nations Unies projettent que d'ici la fin de 2018, le nombre de réfugiés congolais en Afrique pourrait atteindre 800.000 personnes.<sup>25</sup>

Aux fins de preuve potentielle de la citoyenneté et d'identification des électeurs, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) a assuré la mission CEPPS que plus de 85% des réfugiés avaient reçu des cartes d'identité du HCR. Cependant, les pays d'accueil doivent autoriser la CENI à interroger les réfugiés, et certains ne seront peut-être pas enclins à la laisser faire, compte tenu du manque de réciprocité de la RDC.<sup>26</sup> Le seul instrument international qui couvre le vote à l'étranger est la Convention sur les droits des travailleurs migrants, que la RDC elle-même n'a ni signée ni ratifiée. Parmi ses voisins, seuls la République du Congo et l'Ouganda l'ont ratifiée, mais aucun des principaux pays hôtes de l'OCDE ne l'a fait.<sup>27</sup>

Même si les obstacles juridiques et diplomatiques étaient surmontés, le nombre maximum d'inscrits congolais à l'étranger ne dépasserait pas 400.000, et on s'attendrait à un taux de participation inférieur à celui des électeurs nationaux. Le vote à l'étranger représenterait probablement moins de 1% du total des votes exprimés. Considérant que la CENI mettrait en œuvre le vote à l'étranger pour la première fois, et utiliserait des machines d'inscription et de vote biométriques, la question se pose de savoir si cela n'entraînerait pas un risque disproportionné de dérapage du calendrier électoral et un coût par voix exorbitant.

Dans son dernier projet de document de projet PACEC, le PNUD offre un soutien à la réforme juridique pour permettre le vote des réfugiés, ainsi qu'un soutien technique pour la mise en œuvre du vote à l'étranger.

### **Vote sur liste complémentaire le jour du scrutin**

Comme décrit ci-dessus, les exercices précédents d'inscription des électeurs de la RDC ont connu d'importantes pertes de données électorales. Parce que les omissions conséquentes n'ont pas pu être suffisamment corrigées par des procédures d'affichage, de réclamation, et d'appel, les électeurs

<sup>22</sup> Kibangula, Trésor et Roxburgh, Greg. « Carte: Combien coutent les passeports en Afrique ? » Jeune Afrique, 8 juin 2017. Consulté le 28 mars 2018 <http://www.jeuneafrique.com/445904/societe/carte-combien-coutent-passeports-afrique/>

<sup>23</sup> <http://www.congo-autrement.com/page/congo-voyage/rdc-les-anciens-passeports-semio-biometriques-seront-invalides-a-partir-du-16-octobre.html>, Consulté le 28 mars 2018

<sup>24</sup> [https://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/social-issues-migration-health/resserrer-les-liens-avec-les-diasporas/chiffres-cles-sur-la-diaspora-originaire-de-la-republique-democratique-du-congo\\_9789264178069-graph154-fr#\\_page1](https://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/social-issues-migration-health/resserrer-les-liens-avec-les-diasporas/chiffres-cles-sur-la-diaspora-originaire-de-la-republique-democratique-du-congo_9789264178069-graph154-fr#_page1)

<sup>25</sup> <http://www.unhcr.org/fr-fr/news/press/2018/3/5ab4d6d84/unhcr-partners-seek-us504-million-congolese-refugees.html>, Consulté le 28 mars 2018

<sup>26</sup> Pour les élections de 2015/2016 en RCA voisine, les agences onusiennes ont activement soutenu l'inscription et le vote des réfugiés centrafricains dans les pays voisins. L'ambassade des États-Unis d'Amérique à Bangui a plaidé en faveur du vote des réfugiés auprès des autorités centrafricaines réticentes. La RDC était le seul voisin de la RCA à ne pas permettre aux réfugiés centrafricains de voter sur son sol.

<sup>27</sup> Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, New York, 28 décembre 1990. Consulté le 28 mars 2018.

[https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg\\_no=IV-13&chapter=4&clang=en](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-13&chapter=4&clang=en)

étaient généralement autorisés à voter « hors liste » en 2006 et en 2011. Le personnel du bureau de vote écrivait à la main sur un papier blanc les noms de tout électeur dont la carte indiquait leur bureau de vote, mais dont le nom ne figurait pas sur la liste. En pratique, l'approche permettait à tous ceux qui s'étaient inscrits plus d'une fois, mais dont la deuxième inscription avait été nettoyée par déduplication, de voter plusieurs fois. En outre, des catégories restreintes d'électeurs spéciaux, tels que les agents du parti; les candidats et leurs familles; les fonctionnaires et leurs familles pouvaient donc voter plusieurs fois à l'extérieur de leur bureau de vote.

À moins que cette pratique ne soit limitée à des groupes contrôlés de catégories spéciales d'électeurs pré-identifiées, elle va à l'encontre du but de compiler et de nettoyer les listes électorales, en particulier les listes électorales biométriques coûteuses. Lors de l'élection présidentielle de 2011 en RDC, 3,2 millions de voix ont été exprimées hors liste, soit 18% des suffrages exprimés. Ce nombre a dépassé l'écart entre le premier et le second, donnant par là des raisons aux missions d'observation internationales de déclarer les résultats « pas crédibles ».<sup>28</sup>

Étant donné que l'exercice d'inscription sur les listes électorales de 2017 aurait évité le même type de perte de données qu'en 2006 et 2011, et si un affichage efficace est mis en œuvre, ainsi que des recours efficaces à la suite de réclamations pour omission de résultats, il n'y aura alors aucune justification pour autoriser un vote général hors scrutin en 2018. Le CENI a informé la mission CEPPS du fait qu'elle était disposée à introduire des garanties supplémentaires pour empêcher l'utilisation abusive du vote par liste complémentaire autorisée pour les agents des partis, les observateurs et les fonctionnaires en service, ainsi que les candidats et leurs conjoints. Les mesures suggérées sont incluses dans la section Recommandations.

Sans mesures en place pour freiner le vote hors scrutin, on prévoit que 4 à 5 millions de personnes pourraient être autorisées à voter sur des listes complémentaires *ad hoc*, et un nombre inconnu mais important de votes « spéciaux » complémentaires pourraient être exprimés plusieurs fois. Étant donné que les candidats aux assemblées provinciales seront en compétition le même jour que les candidats parlementaires et législatifs, le nombre de votes de listes complémentaires pourrait facilement grimper en flèche, dépassant de loin les 3,2 millions enregistrés en 2011. La poursuite de la pratique du vote hors liste de 2011 alimenterait directement les perceptions de manipulation systémique et discréditerait les élections de 2018 aux yeux de nombreuses parties prenantes. De plus, un tel processus entraînerait des contestations judiciaires et les annulations ou recomptages qu'ils attirent. Des partis lésés et réactionnaires pourraient également recourir à la violence post-électorale.

## **Gestion des résultats**

Les élections de 2006 et 2011 en RDC ont souffert d'une importante discontinuité dans la chaîne de traçabilité lors de la collecte de matériel électoral sensible, en particulier lors de la transmission, du traitement, de la manipulation, et du stockage des bulletins et des résultats (gestion des résultats). En 2018, la CENI mènera pour la première fois trois élections combinées en un seul scrutin. La Figure 1 montre la chaîne de traçabilité des résultats. Les élections provinciales attireront un plus grand nombre de candidats et de listes que les élections à l'Assemblée nationale; il y aura plus du double de la pression habituelle sur les systèmes de gestion des résultats en terme de nombre de documents et de données à traiter et à sécuriser. Cela multipliera également le nombre de parties prenantes ayant un intérêt à falsifier le processus des résultats. La CENI et la Cour constitutionnelle envisagent toutes deux d'accepter les bulletins sur support papier comme seule preuve à la valeur juridique. La CENI et la Cour constitutionnelle ont toutes deux demandé une assistance technique pour transmettre, suivre, trier et archiver les documents de résultats sensibles, par exemple en utilisant des code-barres.

<sup>28</sup> Rapport final de la MOE de l'UE, RDC 2011 [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/24387/eu-election-observation-mission-democratic-republic-congo-2011\\_fr](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/24387/eu-election-observation-mission-democratic-republic-congo-2011_fr)

## Transmission des résultats prévus pour les élections de décembre 2018

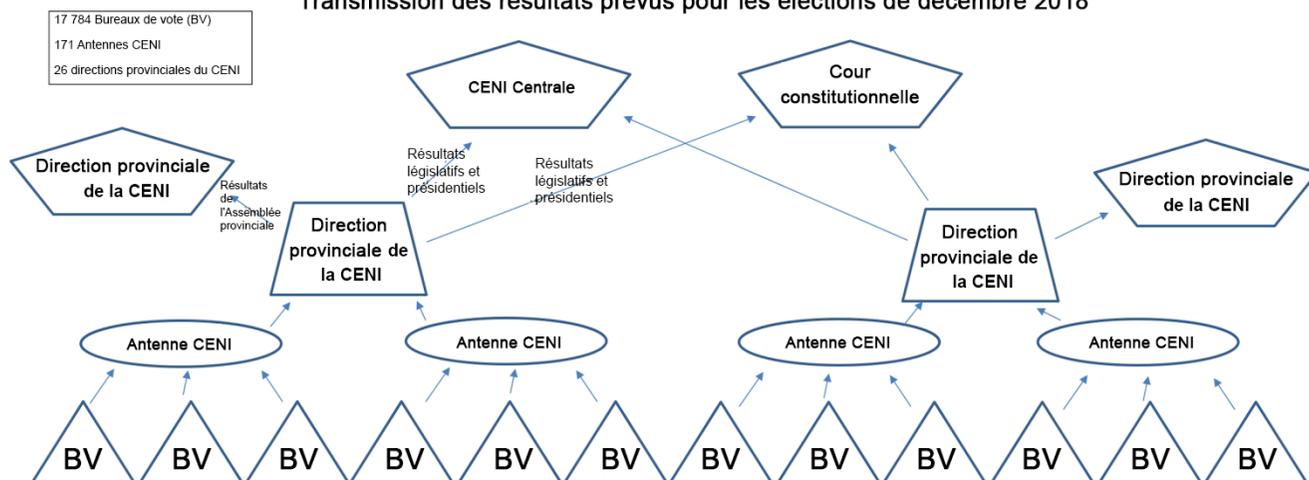


Figure 1. Organigramme de la transmission des résultats prévus pour les élections de décembre 2018

Les partis politiques et les réseaux de la société civile auront également besoin de capacités supplémentaires pour surveiller de manière transparente les trois chaînes de résultats parallèles et pour suivre simultanément la collecte/réception simultanée via la transmission simultanée sur papier et VSAT. Les institutions étatiques et les acteurs non étatiques doivent également être prêts à effectuer et à observer efficacement un recomptage sur papier, si la Cour constitutionnelle détermine qu'il est nécessaire de vérifier la régularité du vote. La RDC n'a jamais effectué de recomptage dans le passé, de sorte que tous les acteurs auraient besoin de soutien pour le mener à bien ou le surveiller efficacement.

Comme l'a montré l'élection présidentielle de l'an dernier au Kenya, le recours excessif à la transmission, l'agrégation, et au stockage des résultats sous forme électronique peuvent conduire à négliger la centralisation des résultats papier, contribuant ainsi à une décision d'annulation. L'assistance technique pourrait aider à sauvegarder l'ensemble des preuves papiers originales, et ainsi protéger l'option de la Cour d'ordonner un recomptage, plutôt que d'annuler purement et simplement l'élection.

L'article 71 de la loi électorale transfère le pouvoir de délibération sur la publication des résultats provisoires de la réunion plénière de 13 membres de la CENI à son bureau de sept membres, une dynamique dont les parties prenantes ne semblaient pas toutes conscientes. Une fois que le bureau établit des résultats provisoires écrits, seul le président de la CENI ou, en son absence, le vice-président, peut publier les résultats provisoires.

En outre, l'article 71 dispose que les résultats provisoires sont affichés et affichés en ligne, mais n'exige pas leur ventilation par bureau de vote. La CENI pourrait légalement choisir de publier uniquement des résultats agrégés, ce qui constituerait un sérieux manque de transparence et serait difficile à accepter pour les parties prenantes. La publication en ligne des résultats désagrégés dans les meilleurs délais pourrait être facilitée par un système de suivi des preuves comme celui qui est suggéré dans la section des recommandations.

### Résolution des conflits électoraux (EDR)

Une fois que la CENI publie des résultats provisoires, elle transmet son ensemble de feuilles de résultats à la Cour constitutionnelle. En 2006 et 2011, la Cour suprême a statué sur les litiges

électorales à la place de la Cour constitutionnelle non encore désignée.<sup>29</sup> Cela signifie que les élections de 2018 constitueront la première expérience de la Cour constitutionnelle, vieille de trois ans, en matière de résultats électoraux.<sup>30</sup> Les neuf membres de la Cour sont nommés pour un mandat non renouvelable de neuf ans, mais trois doivent être révoqués après trois ans (et trois autres après six ans, de sorte que les neuf membres ne se retirent pas tous en même temps). Chaque membre qui se retire doit être remplacé par un nouveau membre, respectivement nommé par le chef de l'État, le Parlement et le Conseil Supérieur de la Magistrature. Les membres devant se retirer auraient dû être tirés au sort au début du mois d'avril, mais un juge est décédé le 8 avril et deux ont démissionné le 9 avril. Les démissions ont été prononcées par deux des quatre juges de la Cour qui ont toujours statué en minorité contre des décisions favorables au gouvernement. Leurs remplacements pourraient faire pencher la balance politique de la Cour.

La Cour constitutionnelle statuera sur les appels aux résultats présidentiels et législatifs, tandis que les cours d'appel de chacune des 26 provinces recevront les appels des résultats électoraux des assemblées provinciales. La RDC a redéfini ses limites administratives en 2015, en ajoutant 15 nouvelles provinces aux 11 précédentes, mais les 15 nouvelles provinces n'ont pas encore de cours d'appel entièrement constitués. Le ministère de la Justice était encore en train de réaffecter des magistrats à ces cours d'appel au moment de la mission. L'ABA RoLI, l'OIF, et le PNUD prévoient une formation conjointe des magistrats EDR une fois qu'ils sont affectés; chaque organisation formera les juges de certaines provinces. L'OIF a participé à l'EDR de nombreux recours lors d'élections présidentielles à travers le monde (notamment au Gabon récemment). Elle aide à la médiation entre le tribunal et les acteurs politiques.

En termes d'assistance technique plutôt que politique, la masse du volume de résultats de la RDC nécessitera une planification minutieuse pour examiner les preuves, réquisitionner de l'aide administrative et concevoir le flux de travail d'établissement des faits des cours d'appel. Les cours d'appel auront également besoin d'un soutien logistique et opérationnel pour les aider à recevoir et à suivre leurs copies respectives des feuilles de résultats des bureaux de vote des assemblées provinciales. L'utilisation de codes-barres pourrait faciliter ce travail. Ceci est exploré plus loin dans la section des recommandations.

Les cours d'appel provinciales et la Cour constitutionnelle disposent d'un délai de deux mois pour statuer sur les recours relatifs aux résultats des élections provinciales et nationales. En 2011, plus de 115 appels de résultats parlementaires ont été déposés, et il a fallu près d'un an à la Cour suprême pour statuer.<sup>31</sup> Cela suggère que la Cour constitutionnelle peut également épuiser sa période de délibération de deux mois pour les appels de résultats parlementaires.

La période de délibération de sept jours pour les appels relatifs à l'élection présidentielle,<sup>32</sup> elle aussi, est manifestement insuffisante pour que la Cour constitutionnelle puisse examiner 85.000 feuilles de résultats des bureaux de vote provenant des 17.784 bureaux de vote. La qualité des pétitions d'appel concernant ce scrutin pourrait également souffrir de la courte période de deux jours après la publication des résultats provisoires par la CENI.

---

<sup>29</sup> L'Union interparlementaire a publié un long rapport sur la décision de la Cour suprême de destituer un certain nombre de députés. L'une de ses décisions est archivée ici: <http://archive.ipu.org/hr-e/195/drc71.htm>

<sup>30</sup> Cependant, l'un des membres de la Cour, le juge Jean-Louis Esambo, a été de ceux qui ont écrit la loi électorale originale de 2006.

<sup>31</sup> Radio Okapi en ligne. Mis à jour le 8 août 2015. Consulté le 28 mars 2018.

<https://www.radiookapi.net/actualite/2012/08/18/rdc-legislatives-2011-la-cour-supreme-reprend-le-contentieux-electoral>

<sup>32</sup> Cette limite a été légiférée avant l'abolition du second tour de l'élection présidentielle en 2011, afin de tenir compte de la période alors plafonnée constitutionnellement entre les deux tours.

Les règlements internes récemment révisés de la Cour constitutionnelle réduisent les groupes spéciaux d'EDR à trois des neuf membres de la Cour.<sup>33</sup> On ne sait pas si les neuf membres auront le droit de voter et de se désolidariser de l'opinion du groupe restreint. S'il est logique de diviser les neuf juges en groupes de trois pour traiter un grand nombre d'appels aux élections parlementaires, le président de la Cour choisissant trois des neuf juges pour entendre un unique appel des résultats présidentiels, pourrait prêter le flanc aux critiques selon lesquelles le panel a été choisi en fonction des tendances politiques de ses membres.

La Cour constitutionnelle est investie du pouvoir d'ordonner des recomptages partiels ou complets, ce qui pose des problèmes logistiques et opérationnels à part entière. La règle de preuve en termes juridiques, en ce qui concerne une annulation partielle ou totale est plus faible en RDC qu'ailleurs. Une élection peut être annulée purement et simplement, lorsque des irrégularités *pourraient* avoir eu une incidence sur le résultat, non seulement s'il est avéré, au-delà de tout doute raisonnable, qu'elles ont *en réalité* eu une incidence sur le résultat.<sup>34</sup> Avec seulement sept jours pour examiner la preuve (si aucun recomptage n'est ordonné), le tribunal pourrait bénéficier d'un « tampon » international pendant la divulgation de la preuve. Ce tampon dissuaderait les forces armées et les acteurs politiques de perturber le travail de la Cour en essayant d'exercer une influence indue sur ses membres.

### **Assistance opérationnelle/technique demandée par la CENI**

Compte tenu de ces défis opérationnels, les dirigeants de la CENI ont défini les domaines spécifiques suivants dans lesquels ils souhaiteraient une assistance technique:

1. Numériser ses archives et organiser ses archives sur papier ;
2. Inventorier le matériel électoral sensible stocké dans ses entrepôts centraux, provinciaux et ses centres de formation ;
3. Gérer le vote sur liste complémentaire en compilant les listes complémentaires fermées 15 jours avant le scrutin, et/ou en conditionnant le vote sur liste complémentaire aux catégories de personnes détenant des préautorisation individualisées délivrées par la CENI (*ordres de mission*) ;
4. Concevoir ou améliorer les systèmes de suivi de la CENI pour le déploiement et le redéploiement de matériel électoral sensible à destination et en provenance du terrain (en utilisant éventuellement les codes-barres pour sécuriser la chaîne de traçabilité).

### **Préoccupations et défis du cadre politique, sécuritaire, et juridique**

En plus des défis opérationnels décrits ci-dessus, il existe également d'importants défis politiques, sécuritaires, et juridiques qui pourraient avoir un impact sur la tenue d'élections inclusives et crédibles en RDC. Nous les décrivons ci-dessous.

### **Préoccupations politiques concernant le processus électoral**

#### ***Les accords et les libertés politiques n'ont pas été respectés***

Après l'expiration du mandat du président Kabila en 2016 sans élection pour le remplacer, la CENCO a facilité un accord entre les partis politiques de la majorité et de l'opposition pour établir une feuille de route de partage du pouvoir pendant la période de transition jusqu'à la tenue d'une élection.

<sup>33</sup>Politico.cd en ligne. 6 septembre 2017. Consulté le 28 mars 2018.

<http://www.politico.cd/actualite/la-une/2017/09/06/huis-clos-revision-reglement-interieur-de-cour-constitutionnelle.html>

<sup>34</sup> Article 75 de la loi électorale

Plusieurs obligations du gouvernement en vertu de l'Accord de la Saint-Sylvestre, signé le 31 décembre 2016, n'ont pas été respectées. Par exemple, tant l'Accord que la Constitution congolaise excluent un troisième mandat pour le président Kabila, mais il n'a jamais explicitement déclaré qu'il ne chercherait pas à être réélu. Le gouvernement devait libérer des prisonniers politiques et permettre aux dirigeants politiques en exil de rentrer dans le pays, mais il n'a libéré qu'un petit nombre de prisonniers politiques et n'a pas traité les cas de certains prisonniers politiques et exilés de haut rang.

En mars 2015, sept partis politiques (le G7) se sont séparés de la coalition gouvernementale, appelant le président Kabila à renoncer publiquement à un troisième mandat. En réponse, la majorité a incité certains membres des partis sécessionnistes à rejoindre la coalition majoritaire. Cela a fragmenté les partis constituant le bloc de l'opposition, dont les dirigeants actuels les plus récents revendiquaient chacun les mêmes noms de parti, les mêmes logos, et les mêmes droits légaux à la direction du parti. Ce processus a été appelé *dédoublement*. Une disposition clé de l'Accord de la Saint-Sylvestre était de résoudre ce problème en reconnaissant le leadership original, mais le problème s'est empiré plutôt qu'améliorer. La publication de la liste officielle des partis politiques devrait aborder cette question, mais elle n'a pas encore été publiée malgré l'échéance, prévue par la loi, au moins 12 mois avant les élections. Le Premier ministre devait être « présenté par l'opposition », mais le président Kabila a nommé un Premier ministre d'une faction dissidente et non reconnue de l'UDPS, qui a revendiqué par la suite la direction légitime du parti et organisé une élection parallèle. Ces points et d'autres ont conduit à un désaccord continu entre les partis de la majorité et de l'opposition, ces derniers contestant la bonne foi de la majorité.

Des manifestations pacifiques contre le non-respect de ces engagements, ainsi que des manifestations séparées demandant des élections légitimes, ont eu lieu régulièrement au cours de l'année écoulée et se sont toujours heurtées au refus, à la répression et à la violence des forces de sécurité gouvernementales et des opposants politiques. Alors que les manifestations organisées en 2017 étaient dirigées par des partis d'opposition et la société civile sans la participation de l'Église catholique, les manifestations de 2018 ont jusqu'à présent été approuvées par l'Église catholique ou ses affiliés du Comité laïc de Coordination (CLC). L'objectif principal de ces manifestations a été d'appeler le président Kabila à affirmer publiquement qu'il ne se présentera pas à la prochaine élection présidentielle et que le gouvernement respectera le calendrier électoral publié. Les communautés congolaise et internationale ont réagi avec stupéfaction aux attaques des forces de sécurité contre ces manifestations, notamment avec l'utilisation de gaz lacrymogène et de balles réelles contre des manifestants pacifiques, dont certains étaient encore dans l'église lorsque cela s'est produit. À moins que les droits et libertés de réunion et d'expression des citoyens ne soient respectés, en particulier avant et immédiatement après les élections, ni la communauté congolaise ni la communauté internationale ne peuvent considérer le processus électoral comme crédible, équitable ou ouvert.

### ***Les acteurs politiques et de la société civile manquent de confiance dans la CENI***

La plupart des groupes politiques et des OSC dont les représentants ont parlé avec la mission - y compris ceux de la majorité politique - ont exprimé un manque de confiance dans les compétences de gestion des relations de la CENI et ont remis en question l'engagement de cette dernière à organiser des élections transparentes, ouvertes, et démocratiques. Cela s'est traduit par une défiance envers l'ensemble du processus électoral. Les acteurs ont exprimé leur manque de confiance dans la CENI pour diverses raisons:

- ***Ils estiment que le processus électoral a été planifié et organisé sans tenir compte des diverses préoccupations soulevées par les partis politiques et la société civile.***

Le Cadre de Concertation des Partis politiques, destiné à servir de forum de discussion entre la CENI et les partis politiques, n'a pas été utilisé depuis 2015.<sup>35</sup> Dans le cadre de leur

---

<sup>35</sup> Après la visite de la mission à Kinshasa, la CENI a tenu une réunion du Cadre de Concertation afin de valider un code de conduite des partis politiques. Cependant, cette réunion n'était pas basée sur un accord politique plus large pour relancer la structure.

programme USAID en cours (« Tomikotisa »), le NDI et la CENI discutent des moyens de relancer et de renforcer ce cadre.

Le personnel technique de la CENI a également trouvé la collaboration avec les partis politiques difficile, affirmant que les partis soulèvent trop souvent des questions politiques que la CENI ne peut résoudre, plutôt que des questions techniques sur les élections qui sont de son ressort. Pour combler le manque de confiance, la CENI a tenu des réunions bilatérales avec les principaux partis politiques de la RDC. Lors de ces réunions, la CENI et les partis analysent l'environnement électoral actuel et les préparatifs, partagent leurs préoccupations sur la nécessité et la fonctionnalité des machines à voter, et visitent la salle informatique pour apprendre le processus de validation de la liste électorale avec le logiciel AFIS, qui identifie les doublons et les erreurs. La mission CEPPS a participé à une réunion bilatérale de ce type, entre la CENI et la coalition de l'opposition Dressons nos Fronts, et constaté que l'approche de la CENI était davantage axée sur la diffusion des informations que sur des discussions bidirectionnelles, l'écoute de préoccupations ou le développement d'un consensus entre les partis sur la façon de répondre aux préoccupations fréquentes. À la suite d'une réunion entre la CENI et l'UDPS, début mars, l'UDPS a envoyé à la CENI une liste de 45 questions relatives au processus électoral et à l'inscription sur les listes électorales; le parti attendait toujours une réponse au moment où la mission se trouvait dans le pays.

En outre, plusieurs membres des OSC ont déploré le fait que la CENI n'ait pas suffisamment dialogué avec la société civile lors du processus d'inscription sur les listes électorales, et que les Cadres de Concertation entre la CENI et les OSC (dont environ dix fora distincts pour que la CENI interagisse avec des groupes de jeunes et de femmes, des groupes de personnes en situation de handicap, les médias, etc.) ne fonctionnent pas ou ne se rencontrent pas et ne sont pas suffisamment inclusifs. Ce forum doit être revitalisé pour renforcer la légitimité du processus et renforcer l'engagement de la CENI avec les parties prenantes.

- **Le public a l'impression que la CENI n'est pas un acteur neutre et qu'elle est trop proche du parti au pouvoir.** La société civile et les partis d'opposition sont préoccupés par ce qu'ils considèrent comme des liens inopportuns entre la CENI et le gouvernement. Comme son financement n'est pas garanti de manière indépendante, la CENI doit travailler en étroite collaboration avec le pouvoir exécutif pour s'assurer qu'elle reçoit le financement dont elle a besoin. Beaucoup se sont demandé tout au long du processus électoral si cette proximité a conduit à des actions qui ont remis en question l'intégrité et l'indépendance de la CENI. Dans son rapport sur le processus politique, la SYMOCEL<sup>36</sup> a déclaré que la société civile considère que la CENI est sous le contrôle des partis politiques majoritaires.
- **Les partis ont vu dans l'utilisation proposée des machines à voter électroniques un moyen de commettre une fraude pendant les élections et d'empêcher une passation de pouvoir démocratique.** Ils ont estimé que les élections au Kenya ont montré que le vote électronique n'est pas fiable et que les résultats électroniques pourraient être altérés lors de l'agrégation. Même s'il n'y avait pas de fraude lors du processus d'agrégation, il serait difficile de dissiper les inquiétudes du public quant à la possibilité d'une fraude. Certains membres de la majorité présidentielle n'étaient pas non plus convaincus que des machines à voter devraient être utilisées. Ils n'ont pas été convaincus par les arguments de la CENI selon lesquels les machines pourraient économiser du temps et des ressources ainsi que de suivre les résultats électoraux par voie électronique.
- **La CENI communique mal les informations.** La majorité des OSC interviewées ont condamné les communications externes de la CENI. Ils ont signalé que les informations de base n'ont pas été partagées de manière adéquate avec le public. C'était particulièrement le

---

<sup>36</sup> SYMOCEL, Rapport intérimaire sur l'évaluation du processus politique pré-électoral en République Démocratique du Congo de février 2015 à janvier 2017.

cas en ce qui concerne la diffusion des informations pendant le processus d'inscription sur les listes électorales. La SYMOCEL a indiqué que les officiels de la CENI limitaient généralement l'accès de leurs observateurs aux statistiques des inscriptions quotidiennes, tandis que d'autres OSC ont déploré que les procédures de déduplication n'aient pas été suffisamment médiatisées. Si la CENI ne publie pas les détails du processus de déduplication, la différence entre les chiffres avant et après la déduplication ne sera pas comprise et pourrait être exploitée pour délégitimer le processus. Ce manque d'informations a jusqu'ici suscité une réelle méfiance vis-à-vis de la CENI et, plus généralement du processus électoral en général, de la part du grand public, car de nombreux citoyens se sentent exclus des affaires publiques.

### ***La surinscription affecte la confiance dans les listes électorales.***

La plupart des partis politiques n'ont pas envoyé d'observateurs pour assister au processus d'inscription sur les listes électorales, dénonçant notamment des contraintes en termes de ressources et une mauvaise compréhension de la façon dont une telle observation pourrait fonctionner. Cela a limité leur capacité à formuler des hypothèses éclairées sur les raisons de la surinscription apparente dans certaines provinces, décrites ci-dessus. En l'absence d'une communication efficace de la CENI sur ce sujet, tous les partis ont affirmé que le taux élevé d'inscriptions était le résultat de manœuvres politiques effectuées par des acteurs politiques au niveau provincial visant à atteindre des chiffres d'inscription plus élevés parce que c'est dans leur intérêt. Des plus grands nombres de populations enregistrées se traduisent par un nombre plus élevé de représentants potentiellement élus à l'assemblée provinciale, étant donné que la modification de la loi électorale de 2017 prévoit un plus grand nombre de sièges dans les assemblées provinciales représentant un plus grand nombre d'électeurs.

Les partis de tous les horizons politiques ont indiqué craindre que les taux élevés d'inscriptions dans certaines provinces, les doublons, et la présence de mineurs n'aboutissent à une liste électorale inexacte. Ils attendaient la publication de statistiques sur les listes électorales pour évaluer la qualité du travail effectué. Celles-ci ont finalement été publiées le 6 avril 2018 à un niveau très sommaire (provincial). Ils ont également exprimé l'espoir que les partenaires de la société civile et internationaux effectueraient des audits indépendants avec l'accord de la CENI. Les partis politiques veulent une liste précise non seulement pour assurer la crédibilité des opérations électorales, mais aussi pour aider les partis à élaborer des stratégies de mobilisation des électeurs et à vérifier la présence de leurs membres sur la liste électorale définitive.

Certains partis, dont le MLC et l'UNC, ont envoyé à la CENI leurs listes d'informaticiens accrédités en tant qu'observateurs pour le processus d'audit interne au moyen duquel la CENI trouvera et éliminera les doublons dans la liste électorale. Aucune liste n'avait été homologuée à la fin de la mission et la CENI menait ses efforts de nettoyage (identification de doublons potentiels) sans la présence d'observateurs des partis ou des OSC.

Les partis craignaient également que la CENI ne soit pas en mesure de respecter les échéances pour les autres étapes du processus d'identification et d'inscription des électeurs :

- Du 27 mars au 5 avril : validation des résultats et suppression des doublons \*
- 6 avril: publication de statistiques \*
- Du 6 mai au 25 mai : vérification des listes électorales mises à jour
- Du 27 mai au 7 décembre : impression, déploiement et affichage des listes électorales temporaires et finales

*\*la CENI a respecté ces échéances après le départ de la mission CEPPS.*

### ***La liste des partis politiques et des coalitions pourrait exclure des acteurs clés.***

L'une des contraintes externes que la CENI imposait dans son calendrier électoral était d'obtenir une liste, auprès du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, de tous les partis politiques en règle pouvant participer aux élections ; la date limite pour la publication de cette liste était le 20 décembre 2017. Le

secrétaire général du ministère chargé des partis politiques a déclaré à CEPPS qu'il avait partagé un document de travail avec la CENI, mais que la version officielle n'avait pas encore été publiée. Non seulement un parti individuel peut être exclu de la participation aux élections, mais les coalitions de partis craignent qu'elles ne soient pas reconnues, si ne serait-ce qu'un des partis membres de leur coalition, n'est pas reconnu sur la liste finale.

Cette liste a été une source de controverse et de colère parmi les partis politiques, en particulier ceux de l'opposition. Ces partis accusent l'administration actuelle de causer des dissensions au sein de leurs partis et de permettre à plusieurs factions d'opérer en utilisant le nom du parti. Le ministère a défendu ses actions en disant qu'il ne faisait que suivre la procédure administrative, et le précédent, en reconnaissant plusieurs factions. Il existe un précédent en RDC pour la reconnaissance de plusieurs factions du même parti, par exemple, plusieurs tendances du UDPS ont été reconnues au lendemain de l'Accord de Sun City. Cependant, l'Accord de la Saint-Sylvestre (au point V9) exige que le ministère ne reconnaisse qu'un seul parti, la première structure de direction du parti avant que le phénomène de *dédoublement* n'ait commencé. Les partis d'opposition affirment que c'est la règle qui devrait être respectée. L'Accord (aux points V5 et V6) exige également que le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité annule la reconnaissance des factions dissidentes du MLC et du MSR. Cependant, le ministère n'a pas fait preuve de la même compréhension des exigences de l'Accord.

Il existe un risque élevé pour que le gouvernement ne respecte pas ces dispositions, ce qui pourrait augmenter considérablement les tensions politiques. Certains partis et groupements politiques sont prêts à boycotter les élections si une liste est publiée et ne respecte pas l'Accord de la Saint-Sylvestre. Le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a adressé toutes les plaintes au Conseil National de Suivi de l'Accord pour médiation et/ou devant les tribunaux, mais aucun n'a émis de résolution. Pendant ce temps, le ministère a reconnu plusieurs factions dissidentes proches de la majorité présidentielle. Les partis d'opposition prétendent que cela constitue une violation de l'article 7 de la loi de 2004 sur l'organisation et le fonctionnement des partis politiques : « *Le parti politique qui adopte les noms, abréviations, symboles et autres signes d'un autre parti déjà approuvé ne peut, sous quelque forme que ce soit, être approuvé ou fonctionner sur l'ensemble du territoire national* ».

La loi régissant l'enregistrement et le fonctionnement des partis politiques permet aux tribunaux de première instance de statuer sur les litiges internes des partis pendant trois mois, comme par exemple ceux qui ont divisé les partis membres de la coalition du G7. Un tel litige est toujours en instance devant le tribunal, ce qui a retardé la publication par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité de la liste des partis susceptibles de participer au cycle électoral actuel. La loi électorale exige la publication de la liste des partis au moins 12 mois avant le scrutin.

### ***La nouvelle loi électorale impose des exigences contraignantes.***

De nombreux partis, y compris dans l'opposition et dans la coalition majoritaire, sont profondément préoccupés par les implications de la nouvelle loi électorale. Les partis éprouvent des difficultés à créer suffisamment de coalitions pour garantir qu'ils respecteront les nouveaux seuils d'éligibilité. Certains partis ont mis en place des coalitions politiques avant la date limite du 24 mars (selon le code électoral, c'est trois mois avant le début du dépôt des candidatures). Par exemple, le MLC, l'UDPS et l'UNC ont convenu de construire des listes communes pour toutes les élections, une coalition qui pourrait constituer l'un des candidats les plus sérieux aux élections. Au moins douze partis ont récemment rejoint Ensemble pour le Changement, une coalition qui appuie la présidence de Moïse Katumbi.

Les partis trouvent également que les nouveaux frais d'enregistrement sont exorbitants et difficiles à payer. Les représentants des partis ont dit à CEPPS que ces montants empêcheraient sûrement un pourcentage élevé de jeunes, de femmes et de personnes en situation de handicap de se présenter aux élections, car ces groupes de personnes sont beaucoup moins susceptibles de mobiliser les frais et les fonds nécessaires pour mener une campagne. Certains d'entre eux ont décrié une « démocratie des élites, des riches ». Ces défis financiers sont particulièrement importants, étant donné que la loi exigeant un financement public des partis n'a jamais été mise en œuvre et que les partis comptent

largement sur les candidats pour se financer eux-mêmes. Le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a cité l'échec du pays à ce que tous les postes élus restent en place pendant un cycle électoral complet, le ministère a déclaré que sans cela il ne pouvait pas créer un calcul juste pour la distribution des ressources, dont il est prévu qu'elles soient divisées par les partis en fonction de leur nombre d'élus.

Plus généralement, la nouvelle loi contient un certain nombre de règlements nouveaux, parfois compliqués, que les membres des partis du pays devront mieux comprendre pour s'assurer qu'ils acceptent que les processus de dépouillement et d'attribution des sièges se sont déroulés conformément à la loi. Le nombre actuel de conseillers est susceptible de changer dans la plupart des endroits en fonction du nombre d'électeurs inscrits, ce qui pourrait causer des inquiétudes si cela n'est pas expliqué au préalable. Plus important encore, l'exigence de seuil pourrait amener une personne qui obtient la majorité des voix à ne pas être déclarée élue.<sup>37</sup> Cela est également susceptible de créer des retards dans la détermination des résultats législatifs, étant donné que la CENI doit attendre l'achèvement du décompte national pour déterminer quels partis respectent le seuil national avant d'attribuer les sièges au niveau de la circonscription. Ce retard pourrait frustrer les électeurs et les candidats, et renforcer la suspicion envers les résultats finaux une fois qu'ils seront déclarés. La clause d'exigence de seuil, ainsi qu'autres clauses récemment créées, pourraient entraîner des manifestations et de la violence si elles ne sont pas bien comprises à l'avance.

En janvier, plusieurs membres de l'Assemblée nationale et sénateurs ont porté plainte devant la Cour constitutionnelle au sujet de la constitutionnalité de certaines clauses de la nouvelle loi, y compris le seuil et l'augmentation des coûts. La Cour constitutionnelle a ensuite rejeté la plainte.

***Les efforts pour soulager les tensions politiques ont été insuffisants.***

Les partis politiques qui ont rencontré CEPPS, en particulier les partis de l'opposition, considèrent que les efforts du gouvernement pour réduire les tensions politiques et faciliter un processus électoral inclusif, sont largement insuffisants. L'article V de l'Accord de la Saint-Sylvestre prévoit plusieurs mesures pour apaiser les tensions, notamment:

- La libération des prisonniers politiques et la résolution des « cas emblématiques » ;
- L'approbation des demandes des partis politiques pour changer leur délégué CENI ;
- L'abstention du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité de toute ingérence dans les litiges internes des partis, qui relèvent du pouvoir judiciaire ;
- La reconnaissance de la direction originale du parti pour les partis de l'opposition ayant connu un *dédoulement*, c'est-à-dire dont des factions du parti pro-majoritaires ont été créées puis officiellement reconnues en lieu et place des leaders d'origine ;
- Une assistance aux victimes de manifestations pacifiques devenues violentes les 9 et 29 septembre et les 19 et 20 décembre 2016.

Ces points restent non résolus, et sont dans de nombreux cas en attente d'une action gouvernementale. De plus, certaines stations de radio et de télévision d'opposition qui avaient été fermées par le gouvernement avant la signature de l'Accord ont été autorisées à rouvrir après sa signature. Le gouvernement, l'opposition et la société civile ne sont pas d'accord sur la question de savoir si les libérations de prisonniers sont adaptées ou suffisantes pour répondre à cette obligation. Le dédoublement des partis politiques n'a pas été résolu. Les membres de l'opposition estiment que

---

<sup>37</sup> Selon la nouvelle loi, un parti politique doit gagner au moins 1% du vote populaire national pour gagner une élection lui donnant un siège à l'Assemblée nationale. Cela signifie qu'un candidat qui obtient 80% des suffrages dans sa circonscription en tant que membre du parti A pourrait en fait perdre face un candidat du Parti B n'ayant obtenu que 20%, si le Parti A ne gagne pas au moins 1% du total des voix dans au niveau national lors des élections législatives. Des seuils similaires existent au niveau des assemblées provinciales (3%) et des conseils locaux (10%). L'ajout d'un nombre de candidats enregistrés plus élevés aggrave la situation, car un parti qui serait autrement compétitif pourrait ne pas être en mesure d'atteindre le seuil requis simplement parce qu'il n'a pas assez d'argent pour qu'un nombre suffisant de candidats de son parti ne se présentent.

les efforts du gouvernement ne sont que superficiels et craignent que le non-respect de ces engagements ou l'impossibilité de manifestations publiques ne compromettent la crédibilité du processus électoral.

### **Les partis pourraient boycotter les élections.**

Les partis politiques qui ont rencontré CEPPS ont présenté les conditions suivantes à leur participation aux prochaines élections:

- Le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité doit publier une liste de partis politiques confirmant la direction historique du parti pour les partis d'opposition qui ont connu un dédoublement.
- Le gouvernement doit mettre en œuvre des mesures visant à apaiser les tensions politiques, telles que décrites ci-dessus, en permettant notamment aux dirigeants politiques de l'opposition en exil de revenir dans le pays et en libérant tous les prisonniers politiques.
- La CENI ne doit pas utiliser de machines à voter électroniques, que les parties jugent inutilisables en raison de problèmes de logistique et de formation (au mieux) ou fonctionnelles, mais utilisées pour truquer des élections (au pire). Les partis étaient également préoccupés par l'absence de base légale pour les machines,<sup>38</sup> par le fait que le budget électoral approuvé ne les prévoit pas et par le fait que le processus d'achat n'a pas été suivi.
- La CENI doit prendre des mesures pour améliorer la confiance des partis dans son rôle d'acteur crédible et non partisan. Cela inclurait la consultation des partis sur les décisions concernant le processus électoral, plutôt que l'imposition de décisions prises unilatéralement.
- Les partis politiques ont payé des frais de candidat lors de l'inscription des candidats aux élections provinciales de 2015; ces frais doivent être crédités à leurs « comptes » auprès de la CENI et utilisés pour les prochaines élections.

## **Violence électorale et violations des droits de l'Homme**

Même à ce stade précoce du cycle électoral, la RDC a été témoin de nombreux cas de violence politique liée aux élections et de cas de violations des droits de l'Homme. La MONUSCO ainsi que d'autres acteurs attribuent une grande partie de cette violence à l'échec de la tenue d'élections conformément à la Constitution.<sup>39</sup> Le risque de la continuation de la violence électorale est élevé. En outre, la situation sécuritaire reste instable dans plusieurs régions du pays et le nombre de groupes armés impliqués dans la violence est récemment passé à 120, selon le Congo Research Group.<sup>40</sup> La violence qui n'est pas spécifiquement liée aux élections pourrait néanmoins avoir un impact sur le processus électoral et les groupes armés pourraient être manipulés par des acteurs politiques pour perturber ledit processus.

### **Violence récente liée aux élections et violations des droits de l'Homme**

La situation des droits de l'Homme s'est gravement détériorée au cours de l'année écoulée et le nombre de cas de violations visant l'opposition politique, les militants de la société civile, et les professionnels des médias a augmenté.<sup>41</sup> Dans son rapport de novembre 2017 sur le suivi des manifestations et des réunions publiques, JPC/CENCO<sup>42</sup> a précisé que les manifestations organisées par les partis politiques d'opposition et les OSC ont été systématiquement interdites, réprimées, ou

<sup>38</sup> Cependant, l'amendement de 2015 à la loi électorale prévoit le vote électronique à l'article 47: « Le vote s'effectue soit au moyen d'un bulletin papier soit par voie électronique ».

<sup>39</sup> <https://www.un.org/press/en/2018/sc13156.doc.htm>

<sup>40</sup> Une carte des 120 groupes armés actifs au Nord et au Sud Kivu en octobre 2017, Kivu Security Tracker <https://kivusecurity.org/>

<sup>41</sup> Adaye, Julien. Deutsche Welle (français). 6 mars 2018. Consulté le 28 mars 2018.

<http://www.dw.com/fr/les-activistes-congolais-craignent-pour-leur-vie/a-42852150>,

<sup>42</sup> Justice et Paix Congo / CENCO. *Rapport sur le monitoring des manifestations et réunions publiques en République Démocratique du Congo*, Novembre 2017, p. 5. <http://cejprdc.org/wp-content/uploads/2018/01/Rapport-MPP-final.pdf>

dispersées par la police grâce à l'utilisation de gaz lacrymogènes et d'armes létales. Ces constatations ont été corroborées par Human Rights Watch et la SYMOCEL, qui ont tous deux affirmé que les libertés d'association et de manifestation ont été profondément violées par une détention arbitraire et l'usage disproportionné de la force et d'armes létales. Bien qu'il soit difficile de déterminer l'impact de ces pratiques, la violence policière (et sa menace) a directement et négativement affecté la participation lors de l'inscription des électeurs, en particulier des femmes, comme la CNFE l'a souligné.

Human Rights Watch a rapporté que les forces de sécurité ont tué plus de 300 personnes lors de manifestations largement pacifiques depuis 2015, alors que des centaines de partisans de l'opposition et des activistes de la démocratie ont été emprisonnés. En 2017, le BCNUDH a documenté 1.375 violations des droits de l'Homme (25% de plus qu'en 2016) liées à des restrictions injustifiées et disproportionnées des libertés civiles et publiques. Trois manifestations récentes (les 31 décembre, 21 janvier, et 25 février), organisées par le CTC à Kinshasa et dans d'autres grandes villes du pays ont été violemment réprimées par les forces de sécurité. Selon la CENCO, au moins 23 personnes sont mortes lors des manifestations de décembre et janvier, bien que le gouvernement ait initialement parlé de beaucoup moins de victimes (un rapport subséquent du ministère de la Justice et des droits de l'Homme de la RDC, en collaboration avec des groupes de la société civile, a identifié 14 personnes tuées lors des deux premières manifestations, et beaucoup plus de personnes blessées ou privées de leurs libertés civiles<sup>43</sup>). Il a également été rapporté que des services de police ou d'autres services de sécurité tiraient à balles réelles et ainsi que des gaz lacrymogènes à proximité et dans les églises pour dissuader les manifestants potentiels. Ces pratiques contribuent à restreindre davantage l'espace démocratique et risquent d'accroître les risques de violence liée aux élections.

### ***Futures violations potentielles***

La police nationale, chargée de veiller à la sécurité du processus électoral, a affirmé que ses agents ne pourraient pas être présents dans tous les centres d'inscription et ne pourraient y assurer la sécurité, faute de personnel suffisant. Leur absence laisse présager le retour de la violence post-électorale, comme l'épisode de 2011, qui s'est terminé avec plus de 27 personnes tuées et beaucoup plus de blessés à la suite de l'annonce des résultats.<sup>44</sup> Le recrutement prévu de 12.000 agents devait commencer avec la publication du calendrier électoral, mais il n'avait pas encore commencé au moment de la mission CEPPS. Le retard dans le processus de recrutement est susceptible d'affecter négativement le nombre de policiers disponibles le jour du scrutin dans tout le pays. La police nationale s'est également déclarée préoccupée par le manque d'armes non létales et de formation professionnelle, notamment par la sensibilisation aux processus électoraux clés et dans des domaines tels que les droits civiques et les droits de l'Homme. L'utilisation disproportionnée de la force, l'utilisation de gaz lacrymogènes et d'armes létales et les violations des droits de l'Homme perpétrées lors des dernières manifestations électorales fin 2017 et début 2018 montrent également que la police manque d'une formation adéquate en matière de droits de l'Homme. Cette vulnérabilité peut augmenter considérablement le risque de violence électorale avant, pendant, et après le jour du scrutin.

La société civile a joué un rôle dans la diffusion des messages de paix et dans le développement de campagnes contre la violence, en particulier chez les jeunes, au cours du processus d'inscription sur les listes électorales. Cependant, en raison de l'étendue géographique du pays et du financement limité, leur zone d'intervention n'a couvert qu'une partie restreinte de la population, n'atteignant en particulier pas ceux qui vivent dans des zones reculées. Le manque de sécurité adéquate et d'autres

---

<sup>43</sup> Ministère des Droits de l'Homme de la RDC, Commission d'enquête multisectorielle. « Enquête sur les violations et atteintes relatives aux droits de l'Homme en lien avec les manifestations du 31 décembre 2017 et 21 janvier 2018 à Kinshasa. » 10 mars 2018. <https://fsddc.files.wordpress.com/2018/03/rapport-cem-3121-derniecc80re-version-presse.pdf>

<sup>44</sup> Mission d'observation électorale du Carter Center en RDC 2011, rapport final, [https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/news/peace\\_publications/election\\_reports/drc-112811-elections-final-rpt.pdf](https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/news/peace_publications/election_reports/drc-112811-elections-final-rpt.pdf)

services vitaux dans les zones de conflit a empêché de nombreuses organisations de la société civile d'accéder à une partie de la population la plus vulnérable, aggravant ainsi ce problème.

## Préoccupations relatives à la participation

Les OSC ont indiqué que la population n'est généralement pas engagée dans le processus électoral. Ils ont affirmé que les citoyens congolais ont été découragés par les retards prolongés au cours des deux dernières années, ainsi que la perception de la corruption dans tout le processus électoral. Ils ne se sentent pas adéquatement représentés par la classe politique. Ces sentiments pourraient entraîner une baisse du taux de participation par rapport à 2006 (70%) et 2011 (59%).<sup>45</sup> Le taux de participation pourrait également être affecté par d'autres facteurs, tels que le mauvais usage des bulletins de vote par correspondance (*vote par dérogation*), des boycotts de certaines forces politiques. L'utilisation potentielle des machines à voter pourrait également faire baisser la participation électorale, étant donné la probabilité que cela puisse accroître la méfiance des électeurs vis-à-vis du système et des nouvelles technologies, en particulier s'ils ne sont pas suffisamment informés sur la façon d'utiliser la machine ou si des défaillances techniques se produisent. Un faible taux de participation peut facilement conduire à la délégitimation des résultats des élections.

## Cadre juridique électoral

La Constitution de 2006 peut être considérée comme l'une des plus détaillées et progressistes de l'espace francophone, même après les amendements de 2011 qui ont abrogé l'exigence de la majorité absolue pour remporter l'élection présidentielle. La Constitution charge formellement de nombreuses institutions indépendantes de défendre les fondements démocratiques du pays. La CENI, et non le chef de l'État, est habilitée à convoquer des élections.

Le cadre juridique électoral adopte une position ambiguë sur une myriade d'instruments, ainsi que des générations d'amendements qui compliquent son accessibilité pour le public et entravent sa compréhension et son respect. Le Journal officiel a entrepris de codifier légalement les lois, mais n'a pas encore publié une version finale. Le ministère de la Justice doit encore vérifier le texte consolidé, afin qu'il puisse être publié dans un seul volume et être envoyé à chaque bureau de vote. Entre-temps, le NDI a regroupé les quatre générations d'amendements de la loi électorale en un texte unique (non officiel), qui a été partagé avec le CENI.

Cette section traite de l'environnement opérationnel juridique des institutions liées aux élections, et identifie les vulnérabilités spécifiques qui pourraient empêcher de respecter les critères de référence pour des élections crédibles.

### La CENI

L'exécutif de la CENI opère au sein de directions thématiques spécialisées dans: les affaires juridiques; les relations publiques; les opérations; la logistique; les télécommunications / résultats / centre de données; les formations/informations des électeurs; l'inscription sur les listes électorales/accréditation des candidats; et finances. Chaque direction se subdivise en divisions thématiques. La CENI est composée de secrétariats exécutifs au niveau de chacune des 26 provinces (dont 15 sont nouvelles depuis le redécoupage du pays). Ces branches provinciales supervisent 171 antennes, et qui à leur tour se dédoublent en centres d'agrégation de résultats locaux. 61 sites supplémentaires sont utilisés selon les besoins dans les zones reculées, soit un total de 232 sites de formation. Concrètement, cela signifie une multiplication par plus que deux du nombre de fonctionnaires de la CENI au niveau provincial. Chaque province est subdivisée en territoires ou villes, pour un total de 145 territoires et de 96 villes, subdivisés en municipalités ou groupes de municipalités. Pour la première fois, les élections de 2018 verront l'organisation par la CENI de trois élections sur

<sup>45</sup> International IDEA, RDCongo, taux de participation électorale par type d'élection. Consulté le 28 mars 2018 <https://www.idea.int/data-tools/country-view/132/40>

une journée; ce territoire étendu non testé posera probablement des défis opérationnels et de communication.

### ***Inclusion de groupes marginalisés***

Le cadre juridique national, ainsi que plusieurs traités internationaux signés par la RDC obligent l'État à éliminer toute forme de discrimination concernant le droit de tous les citoyens, y compris les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, de participer pleinement aux affaires publiques. La Constitution permet à l'État de prendre des mesures spécifiques pour protéger les groupes vulnérables en fonction de leurs besoins physiques, intellectuels, et moraux. En outre, la Constitution garantit l'égalité d'accès aux ressources publiques indépendamment de l'origine, des conditions sociales, des opinions politiques, des ethnies, des tribus, et des minorités linguistiques ou culturelles et favorise la présence de personnes en situation de handicap dans les institutions nationales, provinciales, et locales.

La loi électorale ne garantit pas spécifiquement les droits électoraux des déplacés internes et rien n'indique que des mesures ont été prises pour garantir à cette population le droit de s'inscrire et, par conséquent, de voter. Selon l'UNOCHA, il y a 4,49 millions de déplacés internes dans le pays, dont 52% sont des femmes.<sup>46</sup> Le SYMOCEL a confirmé qu'aucun centre d'inscription spécial pour les déplacés internes n'avait été mis en place par la CENI.

### ***Participation politique des femmes***

Le statut de la parité hommes-femmes 2015 de la RDC découle de l'article 14 de la Constitution et promeut la représentation équitable des femmes dans les organes élus et nommés. Cependant, il manque de mesures contraignantes pour accroître la représentation des femmes dans ces organes.<sup>47</sup> La loi sur la parité a donc été largement jugée comme inefficace.<sup>48</sup> De plus, les partis politiques et la législation électorale de la RDC ne prévoient pas de mesures spéciales temporaires applicables en faveur de l'inclusion des femmes, et la loi électorale stipule expressément que les listes de candidats ne peuvent pas être rejetées parce qu'elles manquent de parité.<sup>49</sup>

Le renoncement de la RDC à ses engagements internationaux, régionaux, sous régionaux, et constitutionnels sur le genre, classe le pays au premier rang des 167 pays sur les 193 recensés par l'Union interparlementaire.<sup>50</sup> Les élections législatives de 2011 n'ont réuni que 44 femmes parmi 492 membres de l'Assemblée nationale (8,9%) et les dernières élections sénatoriales n'ont élu que cinq femmes parmi les 108 sénateurs (4,6%), très en dessous de la moyenne de 23,7% en Afrique subsaharienne. Sur 26 gouverneurs, un seul est une femme (du Nord-Ubangi), les femmes n'assurent la direction que de 41 partis politiques sur 576. Les neuf juges de la Cour constitutionnelle sont des hommes, et seulement quatre des 35 ministres et un des dix vice-ministres sont des femmes.

Consciente de ce déficit, la CENI a invité ONU Femmes à ouvrir un point focal permanent pour les questions de genre à son siège, ainsi que des point focaux régionaux dans certaines antennes provinciales. La CENI et ONU Femmes ont élaboré conjointement un plan d'action institutionnel en 2017, qu'ils ont depuis aligné avec le calendrier électoral de la CENI.

---

<sup>46</sup> Fiche d'information de l'UNOCHA en RDC, le 31 janvier 2018. Consulté le 28 mars 2018.

[https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/drc\\_factsheet\\_trim4\\_2017\\_fr\\_07022018.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/drc_factsheet_trim4_2017_fr_07022018.pdf)

<sup>47</sup> Loi n° 15/013 du 1<sup>er</sup> août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité. Consulté le 28 mars 2018. <http://leganet.cd/Legislation/Droit%20Public/DH/Loi.15.013.01.08.html>

<sup>48</sup> Observatoire de la Patrie, date non donnée. Consulté le 28 mars 2018. <http://riensanslesfemmes.org/wp-content/uploads/2016/10/ANALYSE-CRITIQUE-DE-LA-LOI-PORTANT-MISE-EN-%C5%92UVRE-DE-LA-PARITE-Version-pr%C3%A9sentation1.pdf>

<sup>49</sup> Article 13 de la loi électorale

<sup>50</sup> Union interparlementaire, Les femmes dans les parlements nationaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Consulté le 28 mars 2018. <http://archive.ipu.org/wmn-e/classif.htm>

### **Principales vulnérabilités du cadre juridique**

Les problèmes suivants créent un cadre juridique peu clair, qui rend les résultats de n'importe quelle élection sujets à des contestations.

- **Une loi distincte sur l'inscription sur les listes électorales entre en conflit avec le code électoral.** L'inscription sur les listes électorales est régie par une loi distincte de 2004, et modifiée en 2016. Les règlements et lignes directrices de la CENI en matière d'inscription sur les listes électorales découlent uniquement des statuts sur l'inscription sur les listes électorales, qui est contraire aux dispositions de la loi électorale, tant en ce qui concerne l'affichage des listes électorales que les périodes de réclamation et d'objection.<sup>51</sup> Le manque d'harmonisation du régime statutaire parallèle a contribué à un processus d'affichage des listes électorales et de réclamations et d'objections largement inefficace en 2017, comme cela est décrit plus en détail ci-dessous.
- **Trois lois différentes régissent les partis politiques, bien qu'aucune d'entre elles ne soit effectivement appliquée.** Ni les trois lois sur les partis politiques, ni les lois électorales n'exigent une transparence du financement des campagnes. La disposition de la loi de 2004 sur le fonctionnement des partis politiques appelle les partis à déposer des comptes annuels, une exigence qui ne semble pas appliquée par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. Une loi autonome accorde aux partis politiques un financement public, un droit auquel le gouvernement ne s'est pas encore conformé. Le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a expliqué que la loi attribue un financement public basé sur les sièges que chaque parti détient aux niveaux national, provincial, municipal, et des chefferies. Cependant, la RDC n'a jamais organisé d'élections au niveau des chefferies, et le ministère affirme être incapable de déboursier des fonds conformément au programme de distribution légal.
- **Des amendements récents à la loi électorale ont fixé des seuils de vote populaire permettant aux partis de prendre place dans des organes législatifs directement élus. En pratique, cela signifie que les candidats qui obtiennent la majorité dans leurs circonscriptions pourraient ne pas gagner leur vote.** L'objectif déclaré de ces seuils d'éligibilité est de réduire le nombre de partis représentés dans les assemblées nationales, provinciales, et locales; bien que cela n'entraînera la dissolution d'aucun des 576 partis actuellement enregistrés, leur survie n'en sera que plus difficile. Le seuil d'éligibilité rendra également plus difficile toutes les candidatures indépendantes, et exclura la myriade de partis qui détiennent actuellement entre un et quatre sièges à l'Assemblée nationale, à moins qu'ils ne fusionnent.
- **Une contradiction dans la loi électorale pourrait permettre le vote hors scrutin.** Comme indiqué plus haut, le conflit entre la date limite d'accréditation des agents des partis et la permission des agents des partis de voter dans les bureaux de vote où ils ne sont pas inscrits signifie que les agents des partis voteront probablement hors scrutin.
- **Nouvelles dispositions sur le vote assisté.** La loi électorale prévoit que les électeurs peuvent être assistés « par une personne de leur choix qui est un électeur inscrit » (article 58). Cependant, l'amendement de 2017 a supprimé une clause qui limitait le nombre d'électeurs pouvant être assisté par la même personne. Cela soulève la possibilité que le personnel des bureaux de vote puisse « assister » un nombre illimité d'électeurs le jour du scrutin, ce qui risque d'être le cas si les machines à voter sont utilisées.

Enfin, outre les défis auxquels les parties prenantes de la RDC sont confrontées concernant le cadre légal, le rythme avec lequel le gouvernement de la RDC envoie les ressources vers les institutions

---

<sup>51</sup> Comparer l'article 6 de la loi électorale avec les articles 40 à 44 de la loi sur l'inscription sur les listes électorales, qui prescrivent respectivement 30 jours et 7 jours d'affichage des listes et de périodes de réclamation et d'objection.

responsables paralyse la pleine mise en œuvre de leurs mandats juridiques et remet l'autonomie de chaque institution en question. Qu'il soit stratégique ou circonstanciel, le non-respect de ces critères a déjà affecté la qualité et la crédibilité du processus électoral, malgré les fonds prévus pour le système d'inscription sur les listes électorales.

## Préoccupations de la société civile

La Constitution de la RDC, ainsi que plusieurs pactes et conventions internationaux auxquels le pays est partie, garantissent le droit de toute personne à participer aux affaires publiques. Cela inclut le droit de voter et de se présenter aux élections; la liberté de réunion; et le droit des citoyens de participer aux affaires publiques par l'intermédiaire des OSC et des associations non gouvernementales.

La société civile joue un rôle essentiel dans le renforcement de la crédibilité, du déroulement pacifique, et de la transparence du processus électoral.<sup>52</sup> En RDC, la société civile peut apporter un soutien extrêmement précieux au processus électoral grâce à son accès aux différentes couches de la population, notamment les groupes historiquement marginalisés et ceux qui sont les plus vulnérables à devenir auteurs ou victimes de violences électorales. Elle peut agir comme garde-fou à différentes étapes du processus, améliorant ainsi la transparence et la responsabilité du gouvernement, augmentant le niveau et la qualité du débat politique, défendant les droits de l'Homme et fournissant une éducation civique et électorale cruciale. Bien que la mobilisation sur le terrain conserve un caractère ethnique marqué en RDC, les groupes de la société civile bénéficient d'une large confiance populaire. Pour cette raison, leur pouvoir de mobilisation est beaucoup plus fort que celui des partis politiques. Cela a pu être constaté lors de récentes manifestations et marches organisées par la société civile seule ou conjointement avec les partis politiques, et qui ont vu une participation beaucoup plus grande que durant celles organisées par les seuls partis.

Pour leur part, les OSC congolaises sont largement favorables à la poursuite du processus électoral. Une petite partie de la société civile qui a rencontré la mission a publiquement déclaré que les élections ne devraient pas avoir lieu tant que le président Kabila reste au pouvoir, estimant que la continuité de son leadership corrompra tout processus démocratique. Or, la majorité des OSC et des associations s'accordent sur le fait que les conditions imposées à l'origine par l'Accord de la Saint-Sylvestre restent la seule voie acceptable pour organiser des élections. Cependant, ces organisations ont affirmé qu'un consensus politique inclusif est nécessaire concernant l'acceptation du registre électoral et au sujet des prochaines étapes afin d'assurer la légitimité des élections à venir.

## Éducation civique et électorale

En RDC, plusieurs facteurs rendent l'éducation civique et des électeurs<sup>53</sup> cruciale pour la conduite d'élections crédibles et inclusives. Ces facteurs comprennent un taux d'analphabétisme extrêmement élevé, en particulier dans les zones rurales; un manque d'accès aux informations de base et aux messages clairs venant de la CENI; et un système électoral intrinsèquement complexe. Le vote assisté était un phénomène courant lors des dernières élections; la MOE 2011 de l'UE a signalé que dans 57% des bureaux de vote observés, les électeurs ont demandé une assistance.

<sup>52</sup> S. Mottiar, Le rôle de la société civile dans les élections, Forum Démocratie et Élections KwaZulu-Natal - réduire la dynamique des conflits et promouvoir la paix, The Journal of African Elections, Volume 9 No 1 (2010).

<sup>53</sup> L'éducation civique est un concept large qui implique des activités visant à la compréhension et à la connaissance des droits et devoirs civiques. L'éducation et l'information des électeurs visent à sensibiliser les électeurs aux procédures de participation au vote et à l'inscription.

La CENI, en la personne du vice-président, est légalement responsable de la coordination et de la supervision des activités d'éducation civique et électorale.<sup>54</sup> La CENI a le devoir de diffuser les détails du cadre légal des élections en français et dans quatre langues nationales (kikongo, lingala, swahili, et tshiluba)<sup>55</sup> à travers le développement de matériels d'éducation civique et électorale, la formation de formateurs, et la création d'un portail public permettant aux citoyens et aux OSC d'accéder à ces matériels pour leurs propres efforts de diffusion.<sup>56</sup> Les observateurs du SYMOCEL ont rapporté<sup>57</sup> que qu'il s'agissait d'un domaine de faiblesse sérieux pour la CENI. D'autres OSC, telles que le RECIC et la FENAPHACO, ont confirmé avoir produit leur propre matériel, qui a ensuite été approuvé par la CENI.

Pendant la phase d'inscription sur les listes électorales, la majorité de l'éducation des électeurs a été fournie par la société civile.<sup>58</sup> Plusieurs OSC, principalement financées par des partenaires internationaux,<sup>59</sup> ont mis en œuvre des activités visant à cibler des groupes marginalisés spécifiques, tels que les femmes, les jeunes, et les personnes en situation de handicap. Les efforts d'éducation civique à l'échelle nationale étaient limités pour des raisons logistiques, notamment en raison de la vaste étendue du pays et des immenses difficultés à atteindre les zones reculées. Néanmoins, des campagnes d'information ont atteint les citoyens dans plus de la moitié des 26 provinces du pays. Les questions soulevées dans les campagnes d'éducation civique et électorale portaient généralement sur le processus d'inscription et l'importance de détenir une carte d'électeur, ainsi que sur les conséquences juridiques de l'inscription double ou illicite. Certaines informations sur le processus de règlement des réclamations et des litiges ont également été diffusées par certaines OSC, bien que cela ait été plus sporadique.

Les groupes et militants congolais en faveur des droits de l'Homme peuvent également être incapables de remplir pleinement leur rôle. Selon plusieurs parties prenantes, y compris le BCNUDH, ils opèrent dans un environnement fortement restreint. Selon les rapports, les organisations de femmes sont souvent sous étroite surveillance de la part du gouvernement, subissant notamment des menaces de désinscription et d'autres formes d'intimidation, en particulier lorsqu'elles reçoivent un financement des bailleurs internationaux.

## Observation des citoyens

L'observation citoyenne des efforts d'inscription sur les listes électorales de la CENI a permis d'accroître la transparence d'un processus imparfait. De nombreuses OSC nationales et réseaux d'associations de citoyens ont observé le processus d'inscription et publié des rapports qui ont révélé des faiblesses dans le processus. Ces faiblesses comprenaient l'inscription d'électeurs mineurs, l'inscription multiple, l'influence indue des responsables de la sécurité et de la CENI, l'affichage non systématique des listes quotidiennes et des problèmes techniques. En conséquence, les

<sup>54</sup> Loi Organique modifiant et complétant la Loi n° 10/013 du 28 juillet 2010 portant Organisation et Fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante. Art. 25

<sup>55</sup> Loi Organique n° 13 /012 du 19 avril 2013 modifiant et complétant la Loi n°10/013 du 28 juillet 2010 portant Organisation et Fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante. Art. 9

<sup>56</sup> Loi Organique modifiant et complétant la Loi n° 10/013 du 28 juillet 2010 portant Organisation et Fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante. Art. 25 bis 9.

<sup>57</sup> SYMOCEL, Rapport préliminaire sur l'observation des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs dans les aires opérationnelles 3 et 4, page 30.

<sup>58</sup> Selon plusieurs parties prenantes rencontrées par la mission, les partis politiques n'ont pas beaucoup contribué à l'éducation des électeurs.

<sup>59</sup> L'IRI a contribué à des campagnes d'éducation civique ciblant les femmes, les jeunes, et les personnes en situation de handicap dans huit provinces: Équateur, Kasai Oriental, Kinshasa, Kongo Central, Kwango, Kwilu, Nord et Sud Kivu. Counterpart met en œuvre le projet Congo Demokrasia en travaillant sur le renforcement des capacités des groupes locaux pour accroître l'engagement des citoyens, ciblant les citoyens marginalisés dans 15 provinces: Kinshasa, Kasai central, Kasai Oriental, Nord et Sud Kivu, Équateur et Ituri.

observateurs des OSC ont fourni des recommandations à la CENI pour la correction des problèmes qu'ils ont observés, dont beaucoup pourraient être traités par un audit citoyen approfondi. L'acceptation par la CENI des recommandations des OSC pour améliorer l'exactitude de la liste électorale serait cruciale pour la transparence et la légitimité du processus dans sa globalité.

Les observateurs citoyens n'ont pas suivi efficacement le processus d'opposition et de réclamation. Bien que la CEJP et le SYMOCEL aient déclaré que l'affichage de l'album quotidien n'était pas systématique (information confirmée par d'autres parties prenantes), il n'y a pas de chiffre disponible lié à cet aspect de l'observation. Ces informations d'observation pourraient être utiles lors de l'affichage des listes électorales provisoires au niveau des antennes. Une intervention de renforcement des capacités serait nécessaire pour que les observateurs nationaux puissent suivre cette phase et examiner si les réclamations et les litiges antérieurs ont été résolus.

La CEJP et le SYMOCEL prévoient<sup>60</sup> d'effectuer ensemble un audit citoyen du registre des électeurs une fois la liste provisoire publiée. La vérification citoyenne a le potentiel d'évaluer scientifiquement l'exactitude du processus d'inscription sur les listes électorales. L'approche que ces OSC veulent adopter inclura des tests sur le terrain,<sup>61</sup> ce qui pourrait entraîner une plus grande confiance dans le registre que les audits précédemment menés en RDC, qui étaient principalement des processus informatisés, centrés sur les données. Cette vérification utiliserait des méthodes d'échantillonnage statistique pour déterminer si les registres des inscrits sont exacts et complets.<sup>62</sup> Les observateurs pourraient coupler cet audit avec un inventaire des kits d'inscription et des cartes inutilisées qui sont actuellement stockées dans les 171 antennes de la CENI.

Un audit citoyen devra également faire face à des contestations. Pour fournir une image précise du registre, un audit qui utilise un test sur le terrain doit être fait d'une manière statistiquement représentative en utilisant un échantillon aléatoire. Cela nécessite pour l'organisation de la mise en œuvre :

- La capacité de recruter et de former rigoureusement des bénévoles venant de partout dans le pays (CEPPS estime qu'un échantillon approprié serait d'environ 2.000 à 2.500 électeurs contactés, soit environ 200 à 250 bénévoles formés);
- La capacité à utiliser les nouvelles technologies (SMS, base de données, etc.) pour transférer rapidement l'information des volontaires décentralisés au siège central pour analyse; et
- Une solide réputation de neutralité politique et de crédibilité.

Il semble que la SYMOCEL et la CEJP puissent répondre à ces critères, bien que les partis de la majorité présidentielle puissent remettre en question la neutralité politique de la CEJP étant donné le soutien de l'Église catholique aux manifestations. Une exigence moins ferme, mais toujours un avantage important, serait d'avoir accès à la liste des électeurs dans un format lisible par machine. Dans le cas contraire, un échantillon doit être tiré au sort manuellement ou la liste doit être convertie en utilisant la reconnaissance optique de caractères, ce qui est souvent inexact.

Étant donné que les données démographiques nationales les plus récentes en RDC remontent à 1984, il semble plus logique de conduire des tests sur le terrain sous la forme de tests de la liste auprès des personnes. Selon cette méthode, un échantillon aléatoire d'électeurs de la liste serait

---

<sup>60</sup> L'Union européenne, la Suède, le Département pour le développement international du Royaume-Uni apporteront un financement à la CEJP et à la SYMOCEL pour cette initiative, tandis que l'assistance technique sera fournie par le Carter Center.

<sup>61</sup> Les tests sur le terrain peuvent être menés sur deux dimensions pour évaluer respectivement l'exactitude et l'exhaustivité du registre des électeurs: a) des tests allant de la liste vers les personnes pour évaluer si les personnes figurant sur la liste ont le droit d'y figurer et si leurs informations sont à jour et exactes; et b) des tests allant des personnes vers la liste pour déterminer si les électeurs inscrits sont présents sur les listes.

<sup>62</sup> OSCE, Manuel pour l'observation de l'inscription sur les listes électorales, <https://www.osce.org/odihr/elections/92058?download=true>

sélectionné, et des enquêteurs/observateurs se présenteraient ensuite aux adresses de ces électeurs afin de vérifier que les informations sont exactes et complètes et que l'inscrit est véritablement un électeur de plein droit. Les tests de terrain fondés sur une seconde méthode – de la personne vers la liste – dans lesquels un échantillon représentatif de la population en âge de voter serait interrogé et les réponses comparées à la liste, seraient difficiles sans informations crédibles sur l'ensemble des électeurs et leur dispersion géographique sur la base desquelles un échantillon représentatif de la population en âge de voter pourrait être construit.

Le manque de données démographiques fiables pour le pays limiterait également l'efficacité des tests informatisés complémentaires de la liste électorale car ces tests seraient également incapables d'évaluer si les listes provisoires et/ou définitives sont représentatives de la répartition démographique du pays en termes géographique, par groupes d'âge, et par genre.

Un dernier inconvénient majeur du processus de vérification prévu est la probabilité que les conclusions de ces tests ne soient pas intégrées dans la liste électorale définitive, ce qui risque d'attiser davantage les tensions. Le calendrier d'affichage des listes et des réclamations n'est pas bien défini dans le calendrier électoral, et il se peut qu'il ne permette pas qu'un audit ait lieu suffisamment tôt pour permettre à la CENI de mettre en œuvre des réformes à grande échelle. De plus, la CENI n'envisage pas d'accepter des contestations qui entraîneraient la radiation des électeurs du registre, mais seulement des ajouts. Cela signifie que si une vérification révèle des taux significatifs d'inscriptions non autorisées, il n'y aura aucun recours à moins que la CENI ne change cette règle. Des pressions politiques et diplomatiques importantes seraient nécessaires pour que cela se produise.

L'observation des citoyens le jour des élections est également un garant essentiel de la transparence et de la dissuasion contre la fraude. Avec le soutien de l'USAID et du Département pour le développement international du Royaume-Uni, la CEJP a mobilisé 300 observateurs nationaux à long terme dans tout le pays et prévoit de déployer 15.000 observateurs nationaux à court terme le jour du scrutin. D'autres bailleurs, y compris l'UE, le Canada, et la Belgique soutiennent ou prévoient de soutenir des activités d'observation des élections.

## **Les médias**

Les libertés de pensée et d'expression sont des composantes fondamentales du processus électoral; elles permettent aux électeurs de faire des choix libres et éclairés grâce à la réception et à l'analyse d'une grande variété d'informations liées au processus, aux partis, et aux candidats. De nombreux médias sont présents en RDC, notamment deux agences de presse, plusieurs chaînes de télévision nationales, 213 quotidiens, dont huit à Kinshasa, et de nombreuses stations de radio (par le biais de Radio Okapi, la station de radio des Nations Unies, qui est la seule à bénéficier d'une indépendance suffisante vis-à-vis de la censure gouvernementale et d'une couverture nationale).<sup>63</sup> La radio communautaire est de loin le média dominant dans les zones rurales, et constitue souvent le seul moyen d'atteindre les populations vivant dans des zones reculées. De nombreux médias, notamment les stations de radio communautaires, appartiennent à des politiciens et sont utilisées comme instruments de propagande. Cela conduit à un environnement médiatique politisé qui pourrait avoir un impact considérable sur la circulation de l'information, en particulier pendant le processus électoral. Les stations de radio semblent jouir d'une plus grande liberté de reportage que les stations de télévision pour des raisons financières; étant donné que leurs coûts essentiels sont plus faibles, ils dépendent moins d'un commanditaire de grande taille, ou de nombreux commanditaires, pour couvrir leurs coûts d'exploitation.

---

<sup>63</sup> Ces chiffres ont été fournis à l'occasion d'entretiens; leur dernière mise à jour était en 2016.

La publication de propos enflammés, de graves inexactitudes dans les reportages, et d'informations manifestement fausses sont des phénomènes courants en RDC, notamment sur Internet.<sup>64</sup> Les journalistes ont confirmé à la mission qu'une grande partie de la population civile est incapable de suivre l'évolution du processus électoral en raison du manque d'informations claires fournies par la CENI. En outre, le journalisme d'investigation est sous-développé en raison du manque de formation et de ressources, et l'environnement est dangereux pour les journalistes qui couvrent des sujets politiques sensibles. JED a déclaré dans son rapport annuel 2017<sup>65</sup> que bien qu'aucun journaliste n'ait été tué ou enlevé au cours de l'année écoulée, le harcèlement systématique et violent à l'encontre des journalistes qui couvraient les manifestations anti-gouvernementales était très répandu.<sup>66</sup> Deux projets de loi en attente d'approbation législative protégeraient les journalistes et leur liberté d'expression, en décriminalisant les délits de presse et en permettant un accès plus large à l'information publique.

Coupant l'accès à Internet (y compris Facebook et WhatsApp), aux SMS, et aux stations de radio<sup>67</sup> dans les jours qui ont précédé et suivi les récentes manifestations politiques, le gouvernement a gravement enfreint la libre circulation de l'information et réprimé les droits civiques fondamentaux. En outre, les journalistes internationaux ont été confrontés à des difficultés telles que des intimidations, des obstacles entravant leur libre circulation dans certaines régions du pays,<sup>68</sup> leur expulsion du pays, le non-renouvellement des visas, et des interruptions de leurs signaux Internet et radio.

Les journalistes congolais se sont plaints d'avoir été sanctionnés de manière partielle et partisane par le CSAC, une institution constitutionnelle destinée à réguler les médias, à garantir la liberté et l'éthique de la presse, et à assurer un temps d'antenne égal. Les dirigeants du CSAC ont déploré le fait qu'ils étaient incapables d'exercer leur rôle de régulateur parce que l'institution n'avait reçu aucun budget pour la période électorale et manquait d'infrastructure<sup>69</sup> et d'équipement. Au moment de sa création (un mois avant l'élection présidentielle de 2011), la Mission d'observation électorale de l'Union européenne a estimé que le CSAC n'était pas impartial et affirmé qu'il ne remplissait pas son obligation d'assurer l'accessibilité de l'information publique.<sup>70</sup> Bien qu'il fonctionne suffisamment pour sanctionner certains journalistes, le conseil d'administration du CSAC n'est pas pleinement opérationnel, car une ordonnance visant à nommer ses membres n'a pas encore été adoptée. Les responsables du CSAC semblent prêts à remplir leur rôle, mais ils ont eu peu de formation ou de ressources disponibles pour le faire.

---

<sup>64</sup> En RDC, comme dans d'autres pays africains, il est possible d'utiliser *Facebook* gratuitement sans encourir de coûts pour l'utilisation d'Internet. Cela en fait l'option par défaut pour atteindre un large public.

<sup>65</sup> <http://jed-afrique.org/wp-content/uploads/2017/11/JED-RAPPORT-2017.pdf>, sorti en novembre 2017 à Kinshasa.

<sup>66</sup> JED a signalé les cas suivants: sept cas de journalistes emprisonnés (détenus pendant plus de 48 heures); 42 cas de journalistes arrêtés (détenus moins de 48 heures); 16 cas de journalistes agressés, torturés et harcelés; 16 cas de journalistes menacés ou harcelés; trois cas de pression administrative, judiciaire ou économique; et 37 cas d'obstacles à la libre circulation de l'information.

<sup>67</sup> Les journalistes ont confirmé à la mission du CEPPS que les signaux de Radio Okapi et d'autres stations de radio ont été perturbés pendant les manifestations.

<sup>68</sup> L'art du possible: Nouveau mandat de la MONUSCO, Congo Research Group, 1<sup>er</sup> mars 2018, <http://congoresearchgroup.org/>

<sup>69</sup> Au cours de la réunion, la mission CEPPS a été informée du fait que le CSAC n'était pas en mesure de payer le loyer et que l'électricité avait été coupée au cours des deux dernières semaines.

<sup>70</sup> Rapport final de la MOE de l'UE, 2011, [http://www.eods.eu/library/FR%20DR%20CONGO%202011\\_fr.pdf](http://www.eods.eu/library/FR%20DR%20CONGO%202011_fr.pdf)

## Le rôle du système des Nations Unies

La communauté internationale a massivement soutenu la CENI dans la tenue des cycles électoraux précédents en 2006 et en 2011. La MONUSCO a fourni un soutien logistique indispensable en transportant du matériel électoral dans des zones autrement inaccessibles. Les difficultés logistiques et opérationnelles pour mener trois élections à la fois sont également phénoménales. Le soutien de la communauté internationale sera donc plus que jamais crucial lors des prochaines élections. Pourtant, jusqu'à présent, peu de bailleurs ont contribué au fond commun du Projet d'Appui au Cycle électoral au Congo (PACEC) du PNUD pour les élections de 2018. Ils citent les difficultés politiques énumérées ci-dessus, en particulier l'histoire des retards et de la non-application de l'Accord de la Saint-Sylvestre (notamment le refus du président Kabila de démissionner). Le PNUD a dû réajuster son document de projet à trois reprises pour refléter les différents niveaux de soutien des bailleurs, le budget actuel s'élevant à un peu plus de 67 millions de dollars. Compliquant davantage la coordination de l'aide, la CENI n'a pas encore approuvé l'avant-projet de document de projet du PNUD. Le 26 mars, le gouvernement de la RDC a annoncé qu'il organiserait les élections de 2018 sans aucun soutien international, ce qui semble nuire à l'indépendance institutionnelle de la CENI dans la recherche d'expertise internationale.<sup>71</sup>

Cela dit, plus de 30 conseillers techniques du PNUD financés par USAID, le Canada, et l'UE sont actuellement intégrés aux bureaux de la CENI pour soutenir les opérations de la CENI et fournir une expertise technique à son personnel. Le partage d'expertise technique et le renforcement des capacités associées sont essentiels au personnel de la CENI pour assurer la continuation de la coopération et de l'ouverture d'esprit entre la CENI et la communauté internationale.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU a également mandaté<sup>72</sup> la MONUSCO pour qu'elle « fournisse une assistance technique et un soutien logistique au processus électoral, le cas échéant et en coordination avec les autorités congolaises, l'équipe de pays des Nations Unies, les acteurs régionaux et internationaux... Ce soutien sera continuellement évalué et examiné en fonction des progrès réalisés par les autorités dans le pilotage du processus électoral, en particulier pour les élections présidentielle et législatives ». Le 10 janvier, le Secrétaire général des Nations Unies a informé le Conseil de Sécurité que le PACEC, un fonds commun multipartenaires géré par le PNUD, n'avait été financé qu'à hauteur de 6% des 123,3 millions de dollars initialement demandés. Le sous-financement était dû en partie aux préoccupations des bailleurs concernant les incertitudes entourant la transition politique. En raison de l'incertitude entourant son financement, le PNUD a révisé son document de projet à trois reprises, chacune basée sur un budget différent. Au moment de la rédaction, son budget s'élevait à 67,5 millions de dollars américains.

La plus récente évaluation des capacités de la CENI a été réalisée par les missions d'évaluation des besoins de l'ONU EAD de 2013 et de 2016. Leurs rapports indiquent que le personnel du siège central de la CENI possède une expertise technique et une expérience significatives, mais qu'il bénéficierait néanmoins d'un soutien dans les domaines de la gestion et de la planification, que EAD/DFS fournissait pendant la mission CEPPS. Le rapport conclut en outre que les bureaux et antennes provinciales de la CENI nécessitent un soutien logistique, opérationnel, et technique important. Enfin, selon les rapports de la mission de l'ONU, la CENI n'a pas la confiance du public et des parties prenantes en termes de dépendance financière et politique vis-à-vis du gouvernement.<sup>73</sup>

Une équipe conjointe d'experts électoraux de l'ONU, de l'UA, de l'UE, de l'OIF et de la CDAA a été chargée de soutenir le CENI en novembre 2017.<sup>74</sup> La CENI n'avait toujours pas consenti aux termes de référence de l'équipe au moment de la mission CEPPS parce qu'elle n'était pas disposée à

---

<sup>71</sup> Article 45 de la loi organique de 2010 sur le fonctionnement et l'organisation de la CENI

<sup>72</sup> CSNU 2348 (2017): paragraphe 34 ii (c)

<sup>73</sup> Paragraphe 26 du rapport NAM 2016

<sup>74</sup> [https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/n1746531\\_05012018\\_ev.pdf](https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/n1746531_05012018_ev.pdf)

accepter que les experts puissent faire leurs rapports de façon indépendante, plutôt que de rendre des comptes à la CENI.

La taille géographique de la RDC, le manque d'infrastructures et le terrain difficile posent d'énormes défis à l'organisation des élections nationales. La communauté internationale a ainsi fourni une aide significative à la CENI pendant les cycles électoraux 2006 et 2011. Pour les élections de 2018, la MONUSCO a une approche électorale à deux volets: le Département des affaires politiques gère une cellule de la Division d'assistance électorale qui aide la CENI à planifier les opérations, tandis que le Département de l'appui aux missions de la MONUSCO aide à la planification logistique, particulièrement lors de l'acheminement du matériel électoral depuis les centres régionaux vers les points de dépôt stratégiques désignés.

#### IV. Interventions/recommandations potentielles

La mission CEPPS a identifié plusieurs interventions possibles susceptibles d'améliorer le processus électoral. Certaines comportent plus de risques ou de difficultés de mise en œuvre que d'autres. Les interventions potentielles sont organisées ci-dessous selon les critères de référence clés des élections. Ils incluent une liste de considérations de faisabilité et de risque. Toutes les interventions potentielles sont répertoriées et évaluées, mais certaines ont une forte probabilité de succès alors que d'autres comportent un risque important, de faibles chances de réussite, ou une faible valeur ajoutée. Celles-ci sont néanmoins incluses pour montrer les différentes considérations pour chaque option.

**Pour toutes les parties prenantes**

**Priorité élevée**

#### **Favoriser le dialogue entre les parties, les intervenants, et les organismes d'administration des élections.**

<b>Problème spécifique traité</b>	Le manque de dialogue entre les parties prenantes peut entraîner un boycott des élections ou des élections insuffisamment crédibles
<b>Intervention recommandée</b>	<p>Pour faciliter le dialogue entre la CENI et les parties prenantes congolaises, la CENI a établi 15 cadres de concertation, y compris un pour les partis politiques et de nombreux autres pour divers secteurs de la société civile. Ceux-ci ne se réunissent pas fréquemment et impliquent rarement des discussions substantiellement participatives.</p> <p>Le Cadre de Concertation Parti politique/CENI peut servir de forum pour établir un consensus entre les parties, communiquer sur l'état d'avancement du calendrier électoral, et demander des réactions au sujet des questions de préparation électorale. Le forum doit également offrir des opportunités d'échanges de haut niveau, y compris entre les dirigeants des partis et le président de la CENI, pour traiter des questions controversées. Sans un tel mécanisme, il est plus probable que les partis restent méfiants à l'égard des actions de la CENI et boycottent les élections. Une méthodologie réactualisée et consensuelle pour la tenue de réunions permettant une plus grande participation des partis à la mise en place du programme et à la discussion contribuerait à rendre le forum plus durable et utile (NDI a proposé cette méthodologie dans le cadre de son programme Tomikotisa mais n'a pas reçu de réponse de la part de la CENI au moment où nous envoyons cette contribution). USAID pourrait soutenir des réunions fréquentes en utilisant ce</p>

	<p>mécanisme pour favoriser la communication entre les partis, une plus grande implication des partis dans les décisions électorales, et une plus grande confiance.</p> <p>La CENI pourrait également renforcer la confiance et encourager l'engagement des parties prenantes grâce à un dialogue renforcé entre la CENI et la société civile, à la fois de manière bilatérale et via un cadre de concertation plus inclusif, structuré, et systématique. Plutôt que d'isoler chaque catégorie d'OSC, la CENI devrait convoquer un cadre de concertation qui inclue toutes les OSC impliquées dans les activités électorales, pour s'assurer du fait que tous les groupes ont un accès similaire à l'information, la possibilité d'interagir avec la CENI, et peuvent se coordonner entre eux pour trouver des zones de synergie. Il devrait être appelé plus fréquemment et avec un préavis raisonnable, en particulier aux moments clés du calendrier électoral.</p> <p>D'autres fora de dialogue pourraient être établis entre d'autres acteurs selon les besoins. Par exemple, le dialogue entre les partis et le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité concernant la liste des partis officiellement reconnus pourrait aider les deux parties à mieux comprendre leurs besoins et leurs positions et aider le ministère à comprendre les conséquences politiques et électorales de la liste.</p> <p>Une priorité pour le dialogue des parties prenantes devrait être de favoriser le consensus sur la méthode de vote du jour du scrutin. Une telle discussion nécessitera l'examen de questions techniques connexes, y compris les processus de passation des marchés et les plans opérationnels de la CENI pour le jour des élections, et pas seulement les aspects politiques. Elle bénéficierait de l'assistance d'experts techniques impartiaux.</p> <p>En outre, un forum pour discuter de l'application de la loi de financement des partis pourrait conduire à un consensus sur la façon dont la loi pourrait être mise en œuvre en l'absence d'élections passées comme base de référence. Cela pourrait également faire pression sur le gouvernement pour qu'il libère les fonds. La sensibilisation des dirigeants des OSC par le biais de laquelle ils étudient la loi et les conséquences de sa non-mise en œuvre, pourrait créer un effet de surveillance citoyenne nécessaire et pousser davantage le gouvernement à débloquer les fonds.</p> <p>Dans le cas où des cadres de concertation officiels n'auraient pas lieu de manière cohérente ou n'offriraient pas suffisamment de possibilités de dialogues, des dialogues inter-partis ou entre les partis et la société civile pourraient avoir lieu sans une présence officielle du gouvernement.</p>
<p><b>Faisabilité/risque impliqué</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le soutien aux cadres de concertation dépend de la coopération de la CENI s'agissant de déterminer une méthodologie qui peut être acceptée par tous ou la plupart des membres.</li> <li>• NDI a proposé un dialogue entre les partis et le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité sous l'égide de son programme Tomikotisa fin 2017 avec l'ancien ministre. Il n'a pas encore reçu de réponse favorable, et le nouveau ministre semble également peu enclin.</li> <li>• Le dialogue pourrait en fin de compte ne pas aboutir à des processus largement acceptés.</li> <li>• Il n'est pas encore évident qu'il existe une volonté politique de financer les partis politiques, de s'engager dans un dialogue constructif ou de respecter les recommandations dans les meilleurs délais.</li> </ul>

**Priorité moyenne**

**Mener des campagnes d'éducation civique et électorale, notamment des activités sur le processus d'affichage des listes (avec les OSC)**

<b>Problème spécifique traité</b>	L'accès limité aux informations qui concernent le processus d'affichage des listes électorales réduit la confiance dans le fait que le registre électoral est fiable.
<b>Intervention recommandée</b>	Renforcer le soutien et l'impact des OSC impliquées dans les initiatives d'éducation civique et électorale pour assurer la couverture géographique du pays et le ciblage de certains groupes, en particulier à travers la programmation radiophonique. Renforcer les capacités des OSC nationales et locales pour améliorer leur connaissance globale et leur compréhension approfondie des questions entourant le registre électoral, le processus d'affichage des listes et les procédures de plaintes afin qu'elles puissent sensibiliser l'ensemble de la population au registre électoral. Faciliter une meilleure coopération entre la CENI et les OSC afin que les OSC puissent observer et contribuer de manière adéquate au processus de nettoyage des listes. L'inclusion des OSC qui s'adressent aux groupes marginalisés permettra de rendre le processus de nettoyage des listes plus inclusif et participera à la légitimité globale de la liste électorale.
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portée géographique des OSC.</li> <li>• Les organisations doivent avoir l'autorisation légale de sensibiliser le public aux infractions électorales.</li> </ul>

<b>Problème spécifique traité</b>	Les citoyens manquent d'informations sur la façon de s'engager dans le processus politique, ce qui conduit à un manque de confiance dans les élections.
<b>Intervention recommandée</b>	<p>USAID finance actuellement un programme d'éducation civique et électorale par l'intermédiaire de Counterpart International et de 35 organisations de la société civile locale. Cependant, en raison de la vaste étendue géographique du pays, des taux élevés d'analphabétisme et du manque d'accès aux informations sur les processus électoraux, il est recommandé d'élargir le programme actuel pour atteindre plus de personnes (en augmentant le soutien aux partenaires existants) dans les zones les plus vulnérables et de se concentrer sur l'éducation des citoyens au sujet des prochaines étapes du processus électoral.</p> <p>Un programme complet d'éducation civique et électorale informerait les citoyens sur:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) comment, quand, et où voter;</li> <li>2) les façons de s'impliquer davantage dans les élections, en tant que candidats, volontaires/membres du personnel électoral, observateurs des partis, bénévoles de campagne, observateurs citoyens, rapporteurs d'incidents critiques, et plus encore;</li> <li>3) les conséquences d'infractions électorales telles que la double inscription, le vote multiple, et l'achat de voix; et</li> <li>4) les procédures pour faire des réclamations et produire des avis de litiges.</li> </ol> <p>Les campagnes pourraient être organisées par le biais de tournées de caravanes, de promotion de débats et de discussions à la radio et de formations de moniteurs de conflit. Ces initiatives viseront particulièrement les femmes, les jeunes, et les électeurs marginalisés.</p> <p>De plus, la campagne pourrait aider le public à mieux comprendre la nouvelle loi électorale. Elle pourrait être publiée et partagée, et mise à disposition dans chaque</p>

	bureau de vote. Pour améliorer encore le niveau de compréhension des diverses parties prenantes, la loi sera décomposée par questions spécifiques et les messages associés communiqués de manière facilement accessible à chacun et facilement accessible par SMS, à la radio, à l'église, sur le marché, et autres lieux de rassemblement.
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tel effort nécessiterait une formation des OSC et des membres des médias avant toute sensibilisation des citoyens, ce qui prolongera le temps nécessaire à la mise en œuvre de cette intervention.</li> <li>• La portée géographique doit être suffisamment vaste pour que les modules soient efficaces.</li> <li>• L'activité doit inclure une méthodologie pour en évaluer l'impact.</li> </ul>

### Intégrer l'inclusion des populations marginalisées dans toutes les interventions

<b>Problème spécifique traité</b>	Les populations marginalisées, notamment les femmes, les jeunes, et les personnes en situation de handicap, ont souvent le plus de difficulté à accéder aux informations concernant le processus électoral et à y participer en tant qu'électeurs, candidats et dans d'autres rôles.
<b>Intervention recommandée</b>	S'assurer du fait que toutes les interventions, y compris les campagnes d'éducation des électeurs, la formation et le déploiement d'observateurs citoyens, et les programmes de renforcement des capacités pour les médias et les OSC favorisent activement l'inclusion des populations marginalisées par le soutien de procédures de vote spéciales, de l'éducation civique et électoral sur mesure, de questions ciblées que les observateurs peuvent inclure dans leurs observations, de l'inclusion de membres de ces populations dans les effectifs de la CENI, en tant qu'observateurs citoyens, et dans les processus de dialogue, etc.
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prises ensemble, ces populations marginalisées constituent une (grande) majorité de l'électorat; les identités qui se chevauchent compliquent également le ciblage. L'aide des OSC ayant une connaissance locale approfondie de leurs propres publics cibles peut être nécessaire pour une sensibilisation efficace.</li> </ul>
<b>Priorité faible</b>	

### Instaurer un système d'alerte précoce en cas de conflit (CENI, partis politiques, et société civile en collaboration avec le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité)

<b>Problème spécifique traité</b>	Les conflits peuvent être évités ou résolus si de bons systèmes de communication sont en place.
<b>Intervention recommandée</b>	Une assistance à la CENI, au ministère de l'Intérieur et Sécurité, et à la société civile pour élaborer et mettre en place un protocole de communication d'alerte rapide sur les conflits inter-organismes/multisectoriels afin de suivre les incidents. Un tel système devrait permettre aux journalistes citoyens d'alerter les autorités des incidents potentiels ou en cours, et devrait disposer d'un système de triage décentralisé pour permettre aux autorités locales de réagir.
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système ne serait efficace que dans la mesure où son personnel d'intervention est bien formé et qu'il a la volonté et la capacité financière et humaine de réagir. De nombreuses régions du pays auront une capacité limitée.</li> <li>• Si les autorités politiques et/ou de sécurité locales sont des auteurs clés, signaler leur comportement pourrait mettre en danger le journaliste si l'anonymat n'en est pas garanti. D'un autre côté, assurer l'anonymat pourrait permettre aux rapporteurs de signaler de fausses informations afin</li> </ul>

	<p>de diluer des ressources qui ne seraient alors plus disponibles pour répondre à des incidents réels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le processus de signalement ne doit pas exposer les reporters citoyens ou les lanceurs d'alertes à des représailles ou à une atteinte à la vie privée.</li> <li>• L'ouverture d'un tel système aux signalements par les citoyens pourrait submerger le personnel s'il n'est pas préparé. Une alternative pourrait consister à former certains groupes d'observateurs citoyens à faire ce type de signalement, mais une telle approche limiterait la portée géographique.</li> <li>• Les interventions devraient être à long terme et géographiquement adaptées aux domaines où l'impact peut être atteint.</li> </ul>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Pour les partis politiques**

**Priorité élevée**

**Aider les membres des partis politiques à comprendre la loi électorale, à examiner les résultats des audits crédibles des listes électorales, et à mener d'autres activités inter-parties, surtout au niveau provincial, qui les préparent aux élections et favorisent les interactions entre les partis.**

<b>Problème spécifique traité</b>	<p>Ce type d'activité répond à deux besoins majeurs: 1) une plus grande information concernant le processus électoral pour les membres du parti, en particulier ceux des niveaux provinciaux qui n'ont pas un accès constant aux développements procéduraux; et 2) les interactions entre les partis, surtout au niveau provincial, qui peuvent favoriser une atmosphère plus pacifique et collégiale.</p>
<b>Intervention recommandée</b>	<p>Plusieurs activités de formation sont possibles, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Une discussion sur l'analyse des audits de la liste électorale:</u> CEJP/SYMOCEL prévoient de mener un audit citoyen avec le soutien de la Carter Center. Une analyse de haut niveau des données de la liste électorale associée aux résultats de cet audit et à d'autres audits internes et indépendants de la liste, tels que ceux menés par l'OIF, peut aider les parties prenantes (en particulier les OSC et les partis politiques) à mieux comprendre la crédibilité de la liste et l'utiliser pour cibler la sensibilisation des électeurs durant les campagnes d'éducation des électeurs, les campagnes de participation, et le ciblage des campagnes des partis/candidats. Par conséquent, de multiples ateliers de sensibilisation des OSC, des partis politiques, et des observateurs citoyens devraient être organisés pour: 1) éduquer ces groupes sur le processus d'inscription sur les listes électorales à ce jour, l'état actuel de la liste, et ce qu'ils peuvent faire pour participer activement aux efforts de nettoyage des listes, renforçant ainsi la légitimité globale de la liste et le niveau de confiance qui va avec; et 2) former les OSC et les partis politiques sur la manière d'utiliser au mieux la liste électorale finale pour mener des activités efficaces de sensibilisation des électeurs. L'accent devrait être mis sur la promotion de l'inclusion des groupes marginalisés dans toutes ces activités.</li> <li>• <u>Aider les partis politiques et les OSC à mieux comprendre les éléments clés du cadre juridique électoral.</u> Une première étape consisterait à consolider et publier le cadre juridique et réglementaire complet, suivi par la création et le partage d'une version « profane » des nouveaux aspects de la loi (tels que les exigences de seuil) qui peuvent être facilement compris. Les chefs, les candidats, et les membres de partis politiques aux niveaux national, provincial, et local pourraient ensuite recevoir une formation sur les principaux aspects de la loi. La formation pourrait aider les partis à</li> </ul>

	soumettre la documentation appropriée pour l'enregistrement des candidats et les aider à respecter les délais et les exigences légales afin de minimiser les contestations non fondées des élections, ainsi qu'aider les partis à collecter des informations appropriées pour soutenir les contestations bien fondées.
<b>Acteur(s) congolais à impliquer</b>	La CENI, les partis politiques, les institutions non partisans reconnues telles que la SYMOCEL, la CEJP, USAID, autres bailleurs internationaux.
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le temps limité pour mettre en œuvre les corrections par résultats d'audit, si les parties prenantes veulent plaider pour de grandes réformes, par conséquent cette intervention devrait commencer le plus tôt possible.</li> <li>• Le manque d'informations démographiques fiables peut fausser les résultats de l'audit.</li> <li>• Les parties peuvent avoir un intérêt à mener leurs propres audits, mais cela pourrait constituer une menace pour la crédibilité des élections. Certaines parties prenantes peuvent déformer les données pour des raisons partisans ou retarder les élections, ou parce qu'elles ne comprennent pas correctement les seuils minimaux pour une liste acceptable, même dans une liste « correcte », il y a une forte probabilité de faux doublons lorsque plusieurs personnes partagent le même nom et donnent la même date de naissance aux agents d'inscription. Les objections répétées des partis politiques pourraient avoir pour effet de retarder les préparatifs électoraux et la facilitation des audits des partis politiques comporte donc un risque important. Pour ces raisons, une vérification guidée effectuée par un audit indépendant et crédible est préférable à une surabondance d'analyses concurrentes.</li> <li>• Comprendre la loi électorale est une intervention particulièrement importante pour s'assurer que les parties prenantes comprennent la collecte et la transmission des résultats des élections. Les parties ont tout intérêt à s'assurer du fait que leurs membres à travers la RDC aient accès à ces informations.</li> </ul>

### Organiser des débats entre candidats ou entre partis (avec les médias et la société civile)

<b>Problème spécifique traité</b>	Le manque de culture du dialogue entre les partis au sujet des politiques et le peu de disponibilité des informations sur les positions politiques des candidats.
<b>Intervention recommandée</b>	Organiser des débats présidentiels entre candidats de partis répondant à certains critères de seuil d'éligibilité. Des débats au niveau législatif pourraient également être organisés pour certaines élections, que ce soit dans des zones très concurrentielles, ou des scrutins composés de femmes ou de jeunes candidats, etc.
<b>Acteur(s) congolais à impliquer</b>	Les partis politiques, les médias, le CSAC, la société civile
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partis peuvent être réticents à participer aux débats s'ils craignent que leur participation ne fasse ressortir les faiblesses de leurs candidats.</li> </ul>

## Soutenir l'observation des bureaux de votes par les partis politiques

<b>Problème spécifique traité</b>	Le manque de transparence et de responsabilité le jour des élections nuit à la confiance des partis politiques dans les résultats électoraux.
<b>Intervention recommandée</b>	Les partis ayant des volontaires dans la majorité des bureaux de vote et des centres de compilation sont plus susceptibles de faire confiance au processus de vote, si cela est justifié, parce que leurs volontaires peuvent leur fournir une confirmation de la qualité des opérations. Le soutien à l'observation électorale des partis inclurait une assistance aux partis dans l'élaboration des plans de recrutement, des méthodologies de déploiement et de rapport, et des modules de formation. Cela soutiendrait également la formation de formateurs pour ceux qui formeraient les observateurs des bureaux de vote des partis ou des formateurs d'observateurs de scrutin dans tout le pays. La méthodologie devrait mettre l'accent sur l'importance de recruter des hommes et des femmes en tant qu'observateurs des bureaux de vote. Elle fournirait un formulaire de rapport standard que les partis pourraient adapter pour enregistrer les données qui sont importantes à leurs yeux; le formulaire inclurait des questions suggérées sur les aspects potentiellement gênants de l'élection, tels que le vote sur liste complémentaire.
<b>Acteur(s) congolais à impliquer</b>	La CENI, les partis politiques, USAID, autres bailleurs internationaux.
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité limitée des partis à se retirer après les formations initiales peut faire que des agents non formés ou mal formés s'introduisent dans les bureaux de vote.</li> <li>• Fournir des fonds directement à un parti pour qu'il effectue des formations est problématique pour plusieurs raisons, y compris l'incapacité de s'assurer que les fonds sont utilisés de façon appropriée. Cependant, la formation multipartite à grande échelle par un groupe indépendant est difficile d'un point de vue logistique, très coûteuse, et pose parfois des problèmes de sécurité.</li> </ul>

### Priorité moyenne

## Fournir aux parties intéressées une formation en gestion de coalition

<b>Problème spécifique traité</b>	Les conflits au sein des partis et des coalitions ont été une source majeure d'instabilité des partis politiques dans le pays, étant donné le fait que de nombreuses nouvelles coalitions émergent à la hâte, et cela pourrait mener à une atmosphère électorale très tendue.
<b>Intervention recommandée</b>	Les partis ont réclamé une formation sur des sujets tels que la gestion des conflits et les techniques de règlement des litiges; la création d'une vision et une mission communes; et l'établissement de protocoles de communication et de prise de décision.
<b>Acteur(s) congolais à impliquer</b>	Partis politiques.
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	Bien qu'elles aient demandé cette assistance, les coalitions de partis ne seront peut-être pas ouvertes à la mise en œuvre des approches suggérées pour des raisons politiques.

**Priorité faible**

**Un code de conduite consensuel est partagé et appliqué (avec la société civile)**

<b>Problème spécifique traité</b>	Les partis et les candidats peuvent être empêchés de faire campagne dans certaines régions par l'intermédiaire des partisans de leurs opposants (dans les partis, les services de sécurité, etc.).
<b>Intervention recommandée</b>	Si la CENI acceptait de rouvrir la question du code de conduite à la demande des partis politiques, un arbitre indépendant neutre pourrait aider en facilitant le dialogue sur la version révisée du code, et en aidant les partis à diffuser des informations sur le code et leurs engagements au niveau provincial et au niveau local. Cela pourrait également inclure un soutien pour un comité de suivi du code de conduite qui pourrait discuter des abus du code et sanctionner les partis qui seraient en violation par des mécanismes convenus (tels que la dénonciation et la condamnation). Aider les OSC à distribuer le code de conduite aux citoyens, en incluant des explications simples sur le code et des boîtes à images pour les membres de la population analphabètes, pour augmenter l'accès des citoyens à l'information et pousser les partis politiques et les candidats à rester responsables en adhérant au code.
<b>Acteur(s) congolais à impliquer</b>	Le gouvernement des États-Unis d'Amérique et les autres partenaires internationaux, les partis politiques.
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le code de conduite actuel n'est pas largement accepté parce qu'il a été rédigé par la CENI, et les partis politiques le considèrent comme imposés plutôt qu'un engagement volontaire développé avec leur contribution. Il n'est pas certain que les partis politiques donnent la priorité même à un code volontaire parmi les nombreuses autres questions électorales.</li> <li>• Un code de conduite est plus facile à faire respecter lorsque les responsables des partis au niveau local respectent les engagements pris par leurs dirigeants dans la capitale. Cependant, la nature décentralisée des partis en RDC signifie qu'ils peuvent ne pas se sentir liés par ces engagements. Un effort pour organiser des signatures locales pourrait être plus efficace mais entraînerait des dépenses supplémentaires importantes en termes de temps et de fonds.</li> </ul>

**Pour la société civile**

**Priorité élevée**

**Encourager la participation pacifique au processus électoral**

<b>Problème spécifique traité</b>	Il est fort probable que d'importantes violences liées aux élections surviennent à chaque étape du processus électoral,
<b>Intervention recommandée</b>	Grâce à des débats radiophoniques/télévisés et à des discussions sur les politiques, ainsi que des messages de paix en personne (caravanes, théâtre de rue, sensibilisation à domicile, etc.), les militants congolais pourraient promouvoir un engagement électoral pacifique. Les messages doivent être axés sur les conséquences juridiques et sociétales de la violence électorale et impliquer les responsables gouvernementaux, les institutions pour la sécurité, et les citoyens pour lutter contre la marginalisation et les conflits, renforcer la confiance entre les diverses parties prenantes et atténuer les violences socio-politiques. Une campagne de promotion de la paix à l'échelle nationale qui comprend les principaux partis politiques et encourage les candidats (y compris les candidats à

	la présidence) à signer un accord de paix pour la non-violence et l'acceptation des résultats des élections. Un Comité national de la paix pourrait être établi pour déployer d'éminents dirigeants congolais afin de surveiller la mise en œuvre de l'Accord et de le diffuser davantage aux niveaux national, régional et local. La création de dialogues communautaires au niveau local favoriserait l'inclusion et la cohésion sociale, tout comme la création de plateformes de jeunes inter-partis avec des sections locales capables d'atteindre une grande partie de la population avant le jour du scrutin.
<b>Acteur(s) congolais à impliquer</b>	CENI, société civile, divers acteurs locaux.
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour que ces interventions soient efficaces, elles doivent être complétées par une formation aux droits de l'Homme, une observation internationale et nationale, et une éducation supplémentaire des électeurs.</li> <li>• Les messages de paix se sont révélés plus efficaces lorsqu'ils sont menés sur le long terme et, compte tenu du vaste territoire à couvrir en RDC, de telles initiatives peuvent manquer de portée géographique nécessaire pour être suffisantes si elles ne sont pas commencées suffisamment tôt. Par conséquent, il serait nécessaire de mettre en œuvre ces interventions dès que possible, et toute intervention devrait soigneusement sélectionner les zones géographiques cibles les plus pertinentes dans lesquelles se concentrer.</li> <li>• Dans la mesure du possible, les messages doivent être adaptés aux situations afin de ne pas être cooptés par un groupe politique particulier. Des appels généraux à la « paix » pendant les disputes électorales actives peuvent être utilisés pour réprimer les citoyens, de sorte que les messages doivent être réfléchis et spécifiques.</li> </ul>

**Sensibiliser les parties prenantes multiples au niveau local, notamment les forces de sécurité locales et les médias, sur leurs rôles dans le processus électoral**

<b>Problème spécifique traité</b>	Les forces de sécurité ne sont pas sensibilisées au processus électoral, elles manquent d'occasions de s'engager avec la société civile, et elles contribuent souvent à un climat d'intimidation et de violence électorale qui s'ensuit. Les médias ne sont pas suffisamment informés des processus électoraux et ne sont pas uniformément équipés pour fournir des rapports sur les violations des droits électoraux.
<b>Intervention recommandée</b>	Sensibiliser les multiples parties prenantes locales, y compris les médias, les forces de sécurité locales, les OSC, et les groupes de citoyens sur les processus électoraux clés, leurs rôles respectifs dans ces processus, les questions relatives aux droits civiques et à la violence électorale, et leur donner l'occasion de dialoguer ensemble de façon positive. En plus de fournir une base juridique au sujet des droits des électeurs et autres parties prenantes aux élections, les activités incluraient la formation d'ateliers et de dialogues multipartites sur les droits électoraux et politiques au niveau local réunissant les représentants de la CENI, de la police locale et autres forces de sécurité, les OSC, les groupes de citoyens et, éventuellement, des représentants de partis politiques. Ces ateliers et dialogues seraient axés sur l'éducation des participants sur les processus électoraux clés, les lois et les droits civiques et politiques (notamment les droits et les rôles des observateurs citoyens et des journalistes), ainsi que la production d'accords de code de conduite locaux. Les résultats seraient ensuite diffusés par radio pour contribuer à la sensibilisation de la population locale, renforcer la confiance entre les citoyens et les forces de sécurité, et accroître la responsabilité de la CENI, du gouvernement, et des acteurs de la sécurité. Ces ateliers et

	<p>dialogues devraient chacun refléter une approche sensible à la question du genre, tout en reconnaissant que la violence à l'égard des femmes peut prendre des formes diverses et cachées, et ces activités devraient être conçues pour en renforcer le caractère inclusif envers les populations marginalisées. Les activités gratuites comprennent la formation des membres des médias sur les lois civiques et politiques/électorales, ainsi que les conséquences des violations des droits, afin qu'ils puissent enquêter et fournir des informations précises sur ces abus aux citoyens et autres parties prenantes concernées. Ce renforcement des capacités des médias permettra, à son tour, d'exercer une pression supplémentaire sur le gouvernement, les forces de sécurité, et les autres acteurs concernés pour qu'ils respectent le processus électoral et les droits civiques des citoyens et les cadres juridiques nationaux et internationaux.</p>
<b>Acteur(s) congolais à impliquer</b>	Médias, CENI, société civile, forces de sécurité locales
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les interventions devraient être géographiquement adaptées aux zones où le risque de violence est plus important et où un plus grand impact peut être atteint.</li> <li>• Le gouvernement des États-Unis d'Amérique a une capacité limitée à former directement les services de sécurité congolais ou les personnes accusées de violations, ce qui explique pourquoi l'approche ci-dessus est préférée et capable d'avoir le plus d'impact.</li> </ul>

### Faciliter l'observation nationale et internationale du processus électoral

<b>Problème spécifique traité</b>	Les préoccupations généralisées liées au caractère inclusif, à la transparence, et à la crédibilité du processus électoral.
<b>Intervention recommandée</b>	Faciliter une mission d'observation internationale complète (y compris des observateurs à long et court termes, ainsi qu'une mission d'évaluation pré-électorale de haut niveau) pour superviser le processus électoral avant, pendant, et après le jour du scrutin. La mission observerait et évaluerait les procédures électorales afin de fournir à la CENI et au gouvernement de la RDC des recommandations concrètes pour promouvoir la démocratie, la transparence, le caractère inclusif du processus, et la primauté du droit lors des futures élections. La présence à long terme de la mission internationale pourrait également avoir un effet dissuasif sur la fraude, la violence électorale, et la perpétration potentielle de violations des droits civiques et des droits de l'Homme. D'autres activités pertinentes pourraient inclure l'augmentation à long terme du soutien actuel de USAID (via la CEJP) aux plus de 300 observateurs nationaux qui ont été déployés à l'échelle nationale, ainsi que les 15.000 qui seront mobilisés le jour des élections.
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CENI peut refuser d'accorder une accréditation aux observateurs nationaux et internationaux; le gouvernement peut refuser d'envoyer des invitations officielles aux observateurs internationaux.</li> <li>• Le gouvernement ou la CENI peut empêcher les observateurs, directement ou indirectement, d'avoir un accès adéquat aux endroits clés ou ne pas leur fournir les informations opportunes (telles que les bureaux de vote) nécessaires pour planifier leurs missions.</li> </ul>

**Priorité moyenne**

**Faciliter la surveillance du processus d'affichage des listes par les observateurs civils**

<b>Problème spécifique traité</b>	L'accès limité aux informations qui concernent le processus d'affichage des listes électorales réduit la confiance dans le fait que le registre électoral est fiable.
<b>Intervention recommandée</b>	Faciliter l'observation des citoyens dans les phases finales de la déduplication et de l'affichage du registre électoral pour vérifier que les mineurs ont effectivement été retirés et que d'autres lacunes importantes ont été corrigées. Identifier les groupes locaux à former en tant que groupes d'observateurs citoyens pour qu'ils soient pleinement éduqués sur le processus d'inscription sur les listes électorales, les procédures de recours, et le calendrier électoral global pour les déployer quand et où cela est nécessaire.
<b>Acteur(s) congolais à impliquer</b>	Société civile, USAID, autres bailleurs internationaux.
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La portée géographique des OSC peut être limitée/insuffisante</li> <li>• La coopération de la CENI pour permettre l'observation citoyenne</li> </ul>

**Priorité faible**

**Faciliter le renforcement des capacités pour le *Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC)***

<b>Problème spécifique traité</b>	Les médias n'offrent pas une couverture équilibrée entre les candidats et les partis, et l'organisme de réglementation compétent a peu de capacités.
<b>Intervention recommandée</b>	<p>Les interventions possibles devraient renforcer la capacité et élargir la portée géographique de CSAC pour mieux surveiller l'utilisation des médias à des fins de campagne, identifier les avantages injustes, et sanctionner les médias qui procurent des avantages injustes à certains partis ou candidats en violation de la loi et de l'Accord de la Saint-Sylvestre à travers le pays. Un organisme de réglementation impartial renforcerait la crédibilité de tout le processus électoral et offrirait des conditions équitables et un terrain de jeu égal à tous les candidats.</p> <p>Le soutien devrait également inclure une aide pour aider le CSAC à élaborer un code de déontologie pour les journalistes et des lignes directrices pour la couverture des élections afin d'aider le CSAC à clarifier les règles qu'il applique.</p>
<b>Acteur(s) congolais à impliquer</b>	CSAC, organisations de médias, USAID, autres bailleurs internationaux.
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps limité pour examiner les politiques et les règlements avant le développement des activités de renforcement des capacités</li> <li>• L'autorité légale du CSAC n'est pas claire au niveau de la mise en œuvre sur le terrain</li> </ul>

**Soutenir la surveillance indépendante des médias**

<b>Problème spécifique traité</b>	Les médias n'offrent pas une couverture équilibrée des candidats et des partis.
<b>Intervention recommandée</b>	La mise en place d'une initiative impartiale de surveillance des médias par la société civile identifierait toute violation des lois nationales et électorales commises par les médias, notamment une couverture excessive ou plus favorable d'un ou plusieurs partis politiques ou candidats, l'incitation ou le soutien de la violence électorale, la propagation de la désinformation, et la discrimination intentionnelle contre les groupes marginalisés ou les catégories protégées. Cette action de

	surveillance exercerait une pression indépendante sur le CSAC pour qu'il travaille de manière plus professionnelle et plus impartiale en tant qu'organisme de réglementation et donnerait aux OSC un instrument leur permettant d'obliger les médias irresponsables et non professionnels à faire face à leurs obligations. Le soutien pourrait également inclure la formation de responsables de la surveillance des médias pour effectuer une analyse critique des reportages.
<b>Acteur(s) congolais à impliquer</b>	Société civile (en particulier les organisations médiatiques), observateurs locaux, USAID, autres bailleurs internationaux.
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les responsables de la surveillance peuvent nécessiter une protection pour leur sécurité</li> <li>• Les journalistes et les responsables de la surveillance pourraient être exposés à des représailles.</li> </ul>

### CENI

Élevée

**Fournir un accès à des SMS gratuits/des contrôles en ligne concernant l'inscription sur les listes électorales pour permettre aux électeurs de vérifier leur inscription plus facilement.**

<b>Problème spécifique traité</b>	L'accès à la liste électorale provisoire pendant la période d'affichage pourrait être limité à un niveau régional, risquant l'exclusion/l'omission des électeurs. Les listes électorales de 2006 et de 2011 n'ont pas été rendues géographiquement accessibles aux fins d'examen, de réclamation contre l'omission, ou de correction. L'utilisation généralisée conséquente des listes complémentaires a soulevé des soupçons supplémentaires quant au fait que le registre n'était pas fiable, et que des personnes non admissibles ont voté aux élections.
<b>Intervention recommandée</b>	<p>Ouvrir un registre national des électeurs pour les requêtes en ligne, individuellement et par bureau de vote, tout en protégeant les données personnelles des électeurs fournirait à un contingent de 2,7 millions de Congolais ayant accès à Internet, la possibilité de vérifier et éventuellement de déposer des réclamations électroniques. <b>Des kiosques de confirmation d'inscription</b> sur les sites d'inscription pourraient fournir un mécanisme de vérification temporaire à faible coût. De tels kiosques (qui pourraient être installés de la même façon que les structures temporaires où les cartes téléphoniques sont vendues) peuvent être accessibles à la population là où se trouvaient les points d'inscription d'origine. Les kiosques pourraient être équipés d'un appareil photo/d'un smartphone pour photographier les cartes d'électeur des inscrits omis, ainsi que pour recueillir et ensuite déposer des réclamations sur papier contre les omissions qui seront arbitrées par les antennes régionales de la CENI. L'ABA-ROLI a utilisé un projet de kiosque similaire en RDC pour fournir une assistance juridique. Ce projet pourrait servir de modèle.</p> <p>Les audits citoyens prévus, qui seront organisés conjointement par la CEJP et la SYMOCEL, et observés par plus de 300 observateurs nationaux mobilisés sur le long terme et à l'échelle nationale par USAID via la CEJP, pourraient être intégrés au projet de kiosques pour le suivi des formulaires de réclamation déposés auprès des kiosques, et les comparer aux réclamations et aux objections enregistrées par la base de données centrale de la CENI. Les observateurs pourraient suivre si et comment ces réclamations et objections ont été traitées.</p>
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La liste doit être disponible dans un format décentralisé au niveau du centre d'inscription (format papier ou numérique)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un nombre important de personnel serait nécessaire pour soutenir les kiosques dans les 17.784 sites d'inscription. Le personnel potentiel pourrait être composé d'agents de la CENI, de la société civile, ou des partis. Or, si ces derniers sont employés, des questions pourraient se poser quant à leur caractère partisan dans leur soutien aux électeurs.</li> <li>• Le personnel du kiosque peut avoir besoin d'une autorisation légale pour aider les électeurs potentiels en les informant ou en recevant leurs plaintes. Ils auront certainement besoin de formation.</li> <li>• Les électeurs n'auront guère la possibilité de faire le suivi de leurs contestations s'ils ne les déposent pas directement au niveau de l'antenne.</li> <li>• Une pression internationale serait nécessaire pour que se produise un changement de politique menant à l'ouverture du registre en vue de son examen et d'éventuelles plaintes et corrections, et que la CENI prenne en charge l'arbitrage au niveau de l'antenne ou au niveau central.</li> </ul>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Problème spécifique traité</b>	L'accès aux listes électorales provisoires est limité et les électeurs auront peu de moyens de confirmer leur statut et d'identifier leurs bureaux de vote.
<b>Intervention recommandée</b>	Un système de SMS gratuits pourrait permettre aux inscrits d'enregistrer des informations d'identification et de recevoir une confirmation de leur statut d'inscription; ils pourraient également recevoir une confirmation de l'emplacement de leur bureau de vote. Les activités d'information du public pourraient encourager l'utilisation du service et son rôle dans le renforcement de la confiance dans le processus; l'analyse de données pourrait être utilisée pour mesurer l'absorption et l'utilisation.
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les listes doivent être disponibles en format lisible par machine</li> </ul>

### Soutenir la CENI pour développer et appliquer des garanties pour les votes complémentaires

<b>Problème spécifique traité</b>	L'utilisation de listes complémentaires dans les bureaux de vote sans procédure apparente pour empêcher le vote multiple crée une possibilité d'irrégularités de procédure, de malversations, ou de fraude.
<b>Intervention recommandée</b>	<p>La CENI bénéficierait d'une assistance pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger les règlements/décisions pertinents de la CENI</li> <li>• Concevoir un outil de plug-in pour la base de données centrale qui puisse geler l'inscription initiale.</li> <li>• Générer des formulaires d'autorisation de listes complémentaires et rédiger les sections pertinentes des manuels des candidats, des agents des partis et des observateurs quant à l'inscription et le vote sur les listes complémentaires.</li> <li>• Concevoir des manuels de logiciels et des modules de formation pour aider le personnel de la CENI à comprendre comment créer et imprimer des listes complémentaires approuvées qui soient munies de codes-barres dans les bureaux de vote pour empêcher que des listes complémentaires « fantômes » soient introduites dans la chaîne des résultats.</li> <li>• Former le personnel des bureaux de vote au fonctionnement de listes complémentaires ajoutées à la main le jour du scrutin qui soient uniquement réservées aux catégories légalement autorisées.</li> <li>• Élaborer un formulaire d'accréditation pour permettre au vote hors scrutin d'être protégé contre la copie (microtext, filigrane ou hologramme) et d'être accompagné d'une accréditation/inscription à titre de candidat, d'agent ou d'observateur. Le personnel du bureau de vote invalide alors (perfore,</li> </ul>

	<p>raye), conserve et joint le formulaire d'autorisation original à la liste complémentaire pour éviter qu'il ne soit utilisé plusieurs fois. Le personnel du bureau pourrait également conserver la carte d'électeur du déclarant concerné jusqu'à la clôture du scrutin, afin d'empêcher un deuxième vote au bureau de vote de l'inscription initiale. Cette dernière mesure ne serait pas nécessaire si les antennes de la CENI peuvent effectivement bloquer l'inscription initiale de tous les électeurs ayant reçu le formulaire d'accréditation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les observateurs, les agents des partis et la société civile à la procédure de liste complémentaire.</li> </ul> <p>Deux options principales pourraient être adoptées pour protéger le vote contre les abus du « vote hors liste ». La CENI bénéficierait d'une assistance technique pour transformer l'une de ces options en une procédure solide.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Conformément à l'article 59 de la loi électorale de la RDC, la compilation et la clôture des listes complémentaires nominatives doit être achevée 15 jours avant le scrutin. Les catégories « spéciales » d'électeurs visées à l'article 59 devraient être transférées de leur bureau de vote initial au bureau de vote de leur choix avant cette date limite. Cela permettrait à la CENI de retirer ses noms des listes électorales originales du lieu de scrutin d'origine et de les transférer soit vers la nouvelle liste électorale, soit vers une liste complémentaire dans le nouveau bureau.</li> <li>2. Les agents des partis politiques peuvent légalement déposer une demande d'accréditation jusqu'à sept jours avant le scrutin, et la CENI a jusqu'à deux jours avant le scrutin pour délivrer l'accréditation. Deux solutions pourraient résoudre ce problème: <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la CENI adopte des règlements qui exigent que les agents des partis qui souhaitent voter en dehors de leur bureau de vote initial obtiennent l'accréditation au plus tard 15 jours avant le scrutin, ou</li> <li>b. la CENI crée un régime réglementaire spécial pour les agents des partis qui doivent être inclus dans la liste complémentaire le jour du scrutin, mais uniquement au bureau de vote auquel ils sont rattachés. Toutes les autres catégories d'électeurs légalement autorisés devraient toujours être incluses dans les listes complémentaires dans le délai légal de 15 jours, probablement dans les 171 antennes de la CENI.</li> </ol> </li> </ol>
<p><b>Faisabilité/risque impliqué</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout décalage de la date limite pour produire des listes complémentaires crée la même vulnérabilité que celle décrite dans la section analyse</li> <li>• Les responsables de la surveillance doivent connaître la procédure pour pouvoir confirmer qu'elle est respectée</li> <li>• La décision finale sur le processus à adopter pour les listes complémentaires n'a pas encore été prise</li> <li>• Des documents spécialisés peuvent nécessiter du temps supplémentaire pour l'approvisionnement</li> </ul>

### Faciliter l'accréditation des observateurs internationaux et civils et des observateurs des partis pour observer les élections

<p><b>Problème spécifique traité</b></p>	<p>Les parties prenantes électorales à l'intérieur et à l'extérieur de la RDC sont sceptiques quant aux informations qu'elles reçoivent des sources officielles au sujet des préparatifs électoraux.</p>
------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Intervention recommandée</b>	<p>L'accréditation complète de la CENI devrait être facilitée pour les observateurs internationaux, les observateurs des citoyens, les observateurs des partis politiques, et les analystes électoraux ayant suffisamment de temps pour remplir leur mandat avant et après le jour du scrutin. L'accréditation devrait, au minimum, couvrir les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Accès aux centres d'inscription sur les listes électorales et aux bureaux « antennes »</li> <li>● Accès aux centres de tabulation et de traitement des votes</li> <li>● Accès à tous les bureaux de vote avant, pendant et après la transmission des résultats finaux après le jour du scrutin</li> <li>● Accès aux activités de la campagne</li> <li>● Accès aux centres de comptage locaux, régionaux, et nationaux</li> <li>● Accès aux portails de médias et de communication utilisés par la CENI et d'autres institutions gouvernementales de la RDC liées aux élections</li> <li>● Accès aux documents concernant les procédures de contestations, une fois qu'elles entrent dans le domaine public</li> <li>● Pour les responsables de la surveillance/agents de partis locaux qui seront en service à l'extérieur de leur bureau d'inscription/de vote original, un transfert d'inscription temporaire à un nouveau bureau</li> </ul>
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les méthodologies d'observateur doivent définir explicitement la portée et les limites</li> <li>● Les observateurs peuvent toujours être empêchés d'accéder pleinement aux activités et processus essentiels</li> <li>● Coût potentiellement élevé de l'accréditation</li> </ul>

### Moyen

#### Aider la CENI à sécuriser la transmission des résultats électoraux et du matériel sensible

<b>Problème spécifique traité</b>	<p>Une mauvaise protection de la chaîne de traçabilité des données sensibles rend les systèmes de transmission des résultats ouverts aux irrégularités procédurales, aux malversations et/ou à la fraude. Une dépendance excessive à l'égard des moyens électroniques de transmission des résultats risque d'entraîner un registre papier où les résultats sont incomplets.</p>
<b>Intervention recommandée</b>	<p>La sécurisation de ces matériaux comprendrait:</p> <p>1) la planification et la mise en œuvre d'un système de suivi et d'acheminement à codes-barres pour sécuriser la chaîne de traçabilité des documents électoraux sensibles. Le système d'acheminement comprendrait des procédures, des manuels et du matériel pour aider la CENI et la Cour constitutionnelle à suivre les feuilles de résultats entrantes. La réception et l'inscription en temps opportun de ces documents par la Cour sont particulièrement cruciales pour s'assurer que ses juges puissent prendre des décisions fondées sur des preuves à temps pour procéder à des recomptages ciblés, plutôt que d'ordonner des annulations électorales massives.</p> <p>Un système de suivi à codes-barres couplé à des enveloppes scellées pourrait assurer la chaîne de traçabilité des feuilles de résultats originales pendant leur déploiement et leur collecte. Un tel système serait partagé entre la CENI, la Cour constitutionnelle, et les cours d'appel provinciales. La CENI et le pouvoir judiciaire doivent recevoir des copies originales de plus de 85.000 feuilles de résultats des bureaux de vote. Chaque établissement doit enregistrer, trier, et vérifier ces documents. Si toutes les institutions enregistrent des lots de documents originaux</p>

	<p>arrivant dans le même système de suivi, les preuves manquantes à une destination pourraient être remplacées par celles reçues par leur homologue institutionnel, de sorte qu'au moins un ensemble complet de résultats originaux est disponible au niveau central, et dans les délais légaux. Le suivi de la chaîne de résultats papier permettra également de détecter les lots manquants et de déclencher les missions des membres de la CENI chargés des missions de recherche et de sauvetage/récupération.</p> <p>2) l'installation et la configuration de 50 à 60 unités VSAT déjà acquises pour les antennes locales et les sites de formation éloignés qui n'ont toujours pas cette connectivité. L'agrégation transmise par VSAT et les facsimilés de résultats ne seraient utilisés que pour extrapoler les tendances de résultats non officiels, et non pour construire les résultats provisoires officiels de la CENI.</p>
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CENI et le personnel de la cour nécessiteront une formation approfondie</li> <li>• Le processus d'information/de communication au public nécessiterait une formation (pour gérer les attentes des partis politiques/candidats, de la société civile, et des observateurs concernant le processus, le rythme, et les résultats)</li> </ul>

**Soutenir les tribunaux dans le règlement des litiges grâce à un système de gestion des preuves qui se synchronise en temps réel avec le suivi de la gestion des résultats de la CENI et qui permet la consignation par code-barres des documents de résultats reçus**

<b>Problème spécifique traité</b>	<p>La Cour constitutionnelle et les cours d'appel provinciales statueront sur les litiges relatifs aux résultats électoraux pour la première fois. Ces tribunaux sont mal préparés à examiner de grandes quantités d'éléments de preuve dans les délais prescrits, ce qui laisse le processus ouvert au manque de transparence et à l'établissement de faits arbitraires, qui à leur tour mettent en péril l'exercice de l'indépendance judiciaire.</p> <p>Les tribunaux manquent de systèmes de suivi des résultats et/ou de gestion des preuves qui sont directement reliés à la chaîne de gestion et de suivi des résultats de la CENI.</p>
<b>Intervention recommandée</b>	<p>S'assurer que les arbitres EDR utilisent et maîtrisent un système de gestion des preuves qui se synchronise avec le système de gestion des résultats de la CENI. Un système de gestion des preuves permettrait aux tribunaux EDR de recevoir des documents de résultats complets et bien organisés pour évaluer empiriquement l'étendue et la gravité des irrégularités, afin de pouvoir prendre des décisions éclairées et proportionnées, en ordonnant soit des recomptages, soit des annulations partielles (en d'autres termes, cela permettrait de se prémunir contre l'annulation totale de l'élection présidentielle pour des raisons d'opportunité politique).</p> <p>La logistique, le renforcement des capacités, et le soutien opérationnel à la Cour constitutionnelle et aux cours d'appel les aideraient à gérer rapidement la consignation, le triage, l'examen de la divulgation, et l'archivage des preuves liés aux élections. Cela pourrait inclure une formation sur les procédures, les preuves et l'arbitrage, ainsi que sur la gestion des cas et le fait de présider, gérer, et mener à bien le recomptage de 85.000 bureaux de vote.</p> <p>La consignation des résultats par codes-barres permet une évaluation en temps réel de l'étendue et de la provenance des preuves manquantes, permettant ainsi un suivi ciblé sur le terrain par le biais des antennes CENI.</p>

<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'indépendance de la magistrature peut être menacée si le personnel est submergé par le volume de preuves et / ou intimidé pendant et après les élections</li> <li>• L'absence d'un ensemble de résultats bien organisés, transparents, et complets pourrait permettre à la cour de prendre des décisions à sa discrétion ou politisées.</li> </ul>
------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Faible

#### Assurer le renforcement des capacités du personnel et des formateurs de la CENI

<b>Problème spécifique traité</b>	La capacité limitée à former le personnel des bureaux de vote de la CENI sur des procédures de vote compliquées et des manuels didactiquement inefficaces rend le processus vulnérable aux irrégularités procédurales, aux malversations, et au manque de responsabilité.
<b>Intervention recommandée</b>	<p>Aider la CENI à élaborer et/ou réviser les politiques et les manuels appropriés et ensuite former le personnel dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une méthodologie de formation des formateurs et des manuels qui soulignent les défis procéduraux susceptibles de se présenter, les moyens de s'assurer que seuls les électeurs admissibles votent et les mesures qui devraient être adoptées pour faciliter le vote des femmes et des personnes en situation de handicap.</li> <li>• Former des formateurs pour le personnel électoral sur les procédures du jour du scrutin.</li> <li>• Recrutement traditionnel des femmes et des personnes en situation de handicap en tant qu'agents de la CENI et agents de vote</li> </ul>
<b>Faisabilité/risque impliqué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 500.000 fonctionnaires de la CENI doivent au minimum être formés; la méthode en cascade peut avoir un impact fortement réduit au niveau local sans une mise en œuvre adéquate et une planification des éventuelles urgences.</li> <li>• Les décisions concernant la procédure de vote et le traitement des listes complémentaires doivent encore être prises et auront un impact sur le contenu de la formation.</li> <li>• Le gouvernement a récemment déclaré qu'il n'accepterait aucun soutien financier international pour les élections. Ce type d'aide directe à la CENI peut être considéré dans cette catégorie. On ne sait pas comment cette décision sera mise en œuvre dans la pratique. La CENI est juridiquement habilitée à solliciter indépendamment l'expertise internationale en vertu de l'article 45 de sa loi organique de 2010.</li> </ul>

### Gouvernement des États-Unis d'Amérique et autres partenaires de développement

Il y a des domaines dans lesquels les responsables de la mise en œuvre (CEPPS ou autres acteurs) auraient un impact limité, car ils concernent principalement la volonté politique. Cependant, le gouvernement des États-Unis d'Amérique fait partie des présences internationales les plus influentes dans le pays et dispose d'un important levier financier et diplomatique. Son intervention diplomatique a été et sera très influente.

Pour promouvoir des élections crédibles, CEPPS recommande au gouvernement des États-Unis et d'autres partenaires du développement d'exercer une pression diplomatique sur le gouvernement congolais et la CENI pour :

- **Maintenir le calendrier électoral.**
  - *Pourquoi ?* Un historique de retards répétés dans la préparation des élections, couplé à d'énormes défis opérationnels dans l'organisation des élections, soulève la préoccupation que les élections pourraient à nouveau être retardées et saper davantage la confiance des parties prenantes dans le processus.
  
- **Rendre la liste électorale accessible en format lisible par machine.**
  - *Pourquoi ?* Les parties prenantes, en particulier les partis politiques et la société civile, estiment que la liste électorale est inexacte et/ou gonflée parce qu'elle n'a jamais été partagée dans un format permettant aux partis, à la société civile, et à d'autres de l'analyser et de l'utiliser à des fins éducative, d'aide sociale, ou de campagnes. Mettre les listes électorales provisoires et définitives à la disposition de groupes de citoyens congolais indépendants et respectés leur permettrait d'analyser la liste et de produire des conclusions neutres susceptibles de renforcer la confiance dans la liste, le cas échéant. En même temps et pour la même raison, la CENI devrait publier les résultats de tout audit interne ou externe et les mesures prises par la CENI pour corriger les résultats négatifs.
  
- **Autoriser les suppressions de la liste électorale au moyen de réclamations et d'objections, veiller notamment à ce que les réclamations contre un inscrit soient entendues et, si elles sont jugées légitimes, entraînent la suppression de l'inscrit.**
  - *Pourquoi ?* Si une vérification révèle des taux significatifs d'inscriptions non autorisées, il n'y aura aucun recours à moins que la CENI ne change cette règle.
  
- **Insister pour ce que le leadership du parti soit reconnu. Le règlement approprié des litiges concernant le leadership des partis sera un élément essentiel de l'évaluation de la crédibilité du processus électoral.**
  - *Pourquoi ?* Des factions dissidentes de plusieurs partis d'opposition ont soutenu la coalition majoritaire, et les partis d'opposition craignent que ces groupes dissidents ne soient reconnus comme les chefs légitimes des partis. Les élections dans lesquelles les principaux partis d'opposition et leurs dirigeants ne sont pas reconnus et ne peuvent pas participer aux élections, en violation des termes de l'Accord de la Saint-Sylvestre, ne peuvent être considérées comme crédibles.
  
- **Permettre aux candidats de tous les partis de faire campagne librement dans le pays.**
  - *Pourquoi ?* Certains dirigeants de partis d'opposition sont en exil, en prison ou autrement empêchés de se présenter pour des raisons non légitimes. Les élections dans lesquelles les principaux partis d'opposition et leurs dirigeants ne peuvent pas, pour des raisons arbitraires, participer aux élections, en violation des termes de l'Accord de la Saint-Sylvestre et des lois congolaises, ne peuvent être considérées comme crédibles.
  
- **Veiller à ce que la méthode de vote utilisée le jour du scrutin soit acceptée par toutes les parties prenantes fait l'objet d'un vaste consensus national et ne constitue pas un point de contestation ou de suspicion.**
  - *Pourquoi ?* Dans le contexte fortement polarisé de la RDC, les décisions opérationnelles adoptées sans un grand consensus mettent en péril la crédibilité du processus ainsi que la CENI elle-même. Plus particulièrement, les candidats et les électeurs doivent comprendre et accepter les méthodes de vote et de comptage des voix.

